

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. PIERRE BÉLAND, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DU MASSIF DES LACS BELMONT ET MAGPIE, DES BUTTES DU LAC AUX SAUTERELLES,
DES BASSES COLLINES DU LAC GUERNESÉ ET DES COLLINES DE BRADOR
DANS LA PROVINCE NATURELLE DU PLATEAU DE LA BASSE-CÔTE-NORD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 octobre 2006, 19 h 30

Salle municipale

116, rue du Quai

Rivière-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	5
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	6
REPRISE DE LA SÉANCE	13
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
SYLVIE ANGEL.....	13
JEAN-GUY LABRIE.....	22
CLAUDE LUSSIER.....	33
CHARLES KAVANAGH	46
SYLVIE ANGEL.....	60
CLAUDE LUSSIER.....	73
REPRISE DE LA SÉANCE	81
MICHEL BEAUDIN.....	81
SYLVIE ANGEL.....	82
JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE.....	89

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à tous dans la salle ainsi qu'à ceux qui nous écoutent sur Internet ! Pour cette première partie de l'audience publique sur quatre projets de réserves de biodiversité dans la province naturelle de la Basse-Côte-Nord. Il s'agit des Massifs-des-lacs-Belmont-et-Magpie, des Buttes-du-lac-aux-Sauterelles qui sont tout près d'ici au nord, ainsi que, à l'est, les Basses-Collines-du-lac-Guernesé et les Collines-de-Bradour. La séance d'ici, 10 j'imagine, va porter plus spécifiquement sur les réserves qui sont tout près, mais évidemment toutes questions qui touchent les autres réserves sont bienvenues.

15 Mon nom est Pierre Béland, je suis le seul commissaire, donc le président de cette commission. Je vais prendre quelques minutes pour vous présenter notre équipe, les règles de procédure que nous allons suivre, les personnes-ressources qui ont été invitées ainsi que les représentants du promoteur.

20 Permettez-moi d'abord de faire lecture rapide des deux mandats qui nous ont été confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, dans des lettres qu'il a adressées au président du BAPE, monsieur William Cosgrove. Elles se lisent comme suit :

25 *En vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au BAPE le mandat de tenir une consultation du public sur les réserves de biodiversité projetées du Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie, des Buttes-du-lac-aux-Sauterelles.*

30 Et l'autre lettre est semblable, sauf qu'il est fait mention des Basses-Collines-du-lac-Guernesé et des Collines-de-Bradour.

Je rappelle que les projets dont nous allons faire ensemble l'examen public n'ont pas fait l'objet d'une décision finale, malgré que certaines mesures provisoires ont été prises par le gouvernement du Québec.

35 J'ai d'abord le plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE. D'abord, à l'avant à votre droite, madame Sophie Hamel-Dufour et monsieur David Boudreault, analystes qui supportent la commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport. À l'arrière de la salle, madame Anne-Lyne Boutin, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, responsable de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la commission 40 et tous les interlocuteurs dont vous êtes. Madame Catherine Roberge, conseillère en communications et responsable des relations avec les citoyens et avec les médias, ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai un peu plus tard. Nous serons

aidés aussi par madame Louise Marois qui n'est pas avec nous ce soir.

45 L'organisation technique des séances publiques est assurée par les services gouvernementaux sous la responsabilité de monsieur Michel Filteau et tout ce qui se dit ici sera enregistré par madame Lise Maisonneuve, sténographe officielle. Les premières transcriptions d'ailleurs seront disponibles dans le courant de la semaine prochaine et accessibles dans les centres de consultation du BAPE ainsi que sur le site Internet qui est dédié à cette commission.

50 Il y a toujours deux parties à une audience publique. La première partie sert à obtenir de l'information sur le projet et, pour cette raison, nous avons des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des personnes-ressources pour nous aider à obtenir des réponses à toutes vos questions.

55 Ceux qui sont familiers avec les audiences du BAPE savent que cette première partie est normalement réservée uniquement aux questions pour obtenir toute l'information sur le projet et non à l'expression d'opinion sur un projet. Mais, par contre, dans le cas des audiences publiques sur les aires protégées, il vous est également possible de présenter dès maintenant des opinions sur le projet ou de proposer des modifications plutôt que d'attendre à la seconde partie.

60 Alors, les séances débutent ce soir à Rivière-Saint-Jean et se poursuivront par la suite à Blanc-Sablon, dans la Communauté innue de Pakuashipi ainsi qu'à Saint-Augustin.

65 La séance de ce soir, je disais, est diffusée sur Internet et c'est uniquement pour des raisons de disponibilité de ligne téléphonique aux autres endroits que les autres séances ne seront pas diffusées sur Internet.

70 Lors de la séance, toutes les questions et toutes les opinions et tout ce que vous avez à dire doivent m'être adressées directement. Il n'y aura pas d'échange direct entre vous et les représentants du ministère de l'Environnement ou avec les personnes-ressources. C'est moi qui dirigerai les questions à la personne qui, selon moi, est la plus apte à répondre à votre question.

75 Nous ne tolérerons aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, propos diffamatoire ou autre attitude méprisante. Ces règles visent uniquement à assurer que nous procédons normalement vers l'acquisition des connaissances dont nous avons besoin pour finalement faire un rapport qui éclairera le ministre sur les projets.

80 Évidemment, durant ces séances, la commission aussi peut adresser des questions aux personnes-ressources ou aux membres du public pour obtenir toute information qu'elle juge utile. La réponse à toute question doit être fournie immédiatement ce soir, si possible, sinon nous les obtiendrons le plus rapidement possible, et les réponses seront déposées dans les centres de consultation ainsi que sur le site Internet.

85 Alors, pour cette première séance ce soir, ça se déroulera de la façon suivante. Dès que j'aurai terminé, je demanderai aux personnes-ressources de s'identifier. Je demanderai au porte-parole du promoteur, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'identifier, de nous présenter son équipe et je lui demanderai ensuite de faire une présentation des projets qui durera de 20 à 30 minutes. Après ça, nous ferons une pause et c'est à ce moment que le registre sera ouvert.

90 Alors, ce registre, c'est simplement une liste qui est située à l'arrière entre les mains de madame Roberge et toute personne qui veut s'adresser à la commission doit au préalable s'inscrire dans ce registre. Et j'appellerai les personnes à tour de rôle selon leur inscription.

95 Lorsque vous venez à l'avant, vous vous présentez à la table ici et vous pouvez poser deux questions à la fois. Il ne s'agit pas de restreindre votre liberté. Il s'agit simplement de s'assurer qu'on pourra passer chaque personne et, ensuite, vous pouvez vous réinscrire autant de fois que vous voulez pour revenir poser d'autres questions à la commission.

100 Alors, comme je le disais aussi, on entendra vos commentaires, vos opinions sur les projets, sur peut-être des suggestions que vous avez à faire pour les améliorer ou pour les ajuster à votre conception du territoire et de la vie dans votre milieu, puisque c'est vous les experts du milieu, et c'est de vous qu'on attend des commentaires et des opinions.

105 Sentez-vous très à l'aise de vous inscrire au registre. C'est seulement grâce à vous que nous pourrions progresser dans ce dossier.

110 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens. Vous trouverez dans la salle – parfois, il y en a sur les sièges, sinon madame Roberge en a – des questionnaires qui visent à évaluer la qualité de nos services. Alors, ne vous gênez pas pour remplir ce questionnaire, ça nous permet de mieux nous adapter à vos attentes.

115 Les membres du Bureau, les commissaires se sont engagés à respecter un code d'éthique et de déontologie qui repose sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité, la transparence. Ces règles sont exigeantes mais permettent d'éviter les conflits d'intérêt et même l'apparence de conflits d'intérêt. Les membres sont fiers d'y souscrire.

120 Enfin, les commissaires du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les mêmes pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*, ce qui signifie que nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

Nous intervenons ce soir et dans les semaines qui vont suivre à une étape très précise

125 de la démarche gouvernementale relative aux aires protégées. C'est la démarche, l'étape de la
consultation du public. Et je rappelle évidemment que la décision finale sur les projets n'a pas été
prise.

130 La loi prévoit que nous déposions notre rapport dans les six mois après le début de la
consultation. Nous avons l'intention de soumettre notre rapport en février, c'est-à-dire trois mois
avant le délai prescrit. Nous remettons notre rapport au président du BAPE, lequel le remet au
ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ce rapport, le ministre
s'en sert pour lui-même faire une recommandation au Conseil des ministres à qui revient la
décision sur les projets.

135 Tout ce que nous dirons ce soir sera enregistré, comme je l'ai dit, et toute la
documentation relative au dossier est déposée au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque
centrale de l'Université du Québec à Montréal – tout ça, c'est un peu loin d'ici – mais aussi dans
des centres de consultation qui ont été ouverts dans la région et qui sont les bureaux de la MRC
140 de Minganie à Havre-Saint-Pierre, le bureau municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre,
le Conseil des Innus de Ekuanitshit, le bureau municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon,
l'Office municipal de la Municipalité de Saint-Augustin et le Conseil des Innus de Pakua Shipu.

145 Nous prévoyons que la deuxième partie de l'audience débutera dans la semaine du 21
novembre. Nous n'avons pas encore arrêté la forme que prendra cette deuxième partie de la
consultation. Ça dépendra des mémoires que nous recevrons, des opinions qui auront été
exprimées et du travail qu'il reste à faire encore pour consolider notre rapport. Nous déciderons
lorsque nous aurons analysé les témoignages reçus lors des différentes séances, ainsi que les
rapports qui auront été reçus. Il se pourrait que nous tenions une seule séance à un endroit et que
150 les autres personnes puissent s'y lier par téléphone. Nous verrons au mois de novembre.

155 Alors pour justement favoriser cette concertation en toute transparence, je vous
demanderais d'indiquer à la coordonnatrice, madame Boutin, le plus tôt possible, même dès la
fin de la séance de ce soir, mais au plus tard dans la semaine du 13 novembre, si vous avez
l'intention de déposer un mémoire à la commission afin que nous organisions la deuxième partie
dans l'intérêt de tous. C'est une question de logistique et de planification financière aussi. Je ne
vous demande pas d'écrire votre mémoire dès maintenant mais au moins de nous indiquer si vous
avez l'intention d'aller plus loin dans votre réflexion.

160 Nous vous demandons que les mémoires donc nous soient envoyés ou au moins un
résumé de votre mémoire, parce que vous n'êtes pas forcés ou tenus de faire un mémoire écrit,
ça peut être un mémoire verbal, mais au moins indiquez-nous le plus tard le 17 novembre en
soumettant votre rapport ou du moins les idées qui seront dans votre rapport. On demande ça
parce qu'on voudrait lire les rapports et savoir de quoi vous allez parler pour pouvoir échanger
165 avec vous lors de la deuxième partie.

170 On vous demande aussi d'avoir une ouverture à trouver des pistes de solution. S'il y a des opinions et des tendances qui sont contradictoires, alors on essaierait de trouver des pistes de solution pour trouver un consensus. La deuxième partie de l'audience est ouverte à tous évidemment. Il n'est pas nécessaire d'être venu à la première partie pour participer à la seconde partie et pour soumettre un mémoire.

175 Alors, je vais demander maintenant aux personnes-ressources de bien vouloir s'identifier, de présenter leurs collaborateurs, si c'est le cas, et de procéder, si vous en avez, au dépôt de documents pertinents. Alors, monsieur Desrochers, je vais commencer par vous.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

180 Bonsoir, monsieur le président! Mon nom est Sébastien Desrochers, je travaille pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et, ce soir, je pourrai répondre avec plaisir à toutes les questions qui touchent le domaine de notre ministère, soit l'énergie, le territoire, mines, etc.

LE PRÉSIDENT :

185 Merci.

M. MICHEL FLOWERS :

190 Bonsoir, monsieur le président! Mon nom est Michel Flowers, je suis chef de service au ministère des Ressources naturelles, secteur Faune. Je travaille dans le secteur Est de la Côte-Nord, secteur de Havre-Saint-Pierre, l'île d'Anticosti, La Tabatière et Blanc-Sablon pour la protection de la faune.

LE PRÉSIDENT :

195 Merci. Madame Elias.

Mme STÉPHANIE ELIAS :

200 Bonsoir, monsieur le président! Stéphanie Elias de la MRC de Minganie. J'ai déposé en rentrant des extraits du schéma d'aménagement de la MRC.

LE PRÉSIDENT :

205 Merci. Maintenant, monsieur Patrick Beauchesne qui représente l'initiateur de ce projet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, je vous demanderais

de nous présenter les membres de votre équipe et ensuite de nous faire une présentation de 20 à 30 minutes de ce en quoi consistent les projets.

210

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Merci, monsieur le président! Mon nom est Patrick Beauchesne, je suis directeur par intérim à la Direction du patrimoine écologique et des parcs au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je remercie toute l'équipe du BAPE, je remercie aussi les gens de s'être déplacés pour venir écouter l'information qu'on a à vous donner ce soir.

215

Également, en termes de documents déposés, monsieur le président, vous aviez demandé à ce qu'un état de situation générale sur la Stratégie sur les aires protégées soit déposé au BAPE, ainsi qu'un état de situation des aires protégées plus spécifiques à ce qu'on appelle la province naturelle E. Ces documents ont été déposés au BAPE ce matin.

220

Sans plus tarder, je vous présente les gens, mes collaborateurs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Donc à l'extrême droite, monsieur Alain Gaudreault, directeur régional à l'analyse et l'expertise à la Direction régionale de la Côte-Nord. Marilou Tremblay qui est analyste à la même direction. Et, à ma droite immédiatement, Olivier Bérard qui est chargé de projet sur les deux projets de réserves de biodiversité sur lesquelles on va vous présenter ce soir, mais également les deux autres qui feront l'objet de cette audience publique en environnement.

225

230

LE PRÉSIDENT :

Merci.

235

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Pour ce qui est de la présentation, j'invite mon collègue Olivier Bérard à commencer cette présentation-là pour nous.

240

M. OLIVIER BÉRARD :

Bonsoir! Donc moi, je vais vous faire une petite présentation de 20 minutes, en tout cas peut-être 30 minutes sur le projet. Juste en commençant, les attentes du gouvernement justement par rapport à la soirée et à la présentation, c'est de vous présenter principalement les deux projets de réserves de biodiversité projetées qui sont plus proches d'ici, c'est-à-dire la réserve de biodiversité projetée du Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie ainsi que celle des Buttes-du-lac-aux-Sauterelles. Bien sûr, si vous avez des questions sur les autres projets, on sera bien contents d'y répondre également.

245

250

Donc, c'est de soumettre les propositions du ministère à l'opinion publique; c'est

255 d'échanger sur les thématiques abordées à travers cette présentation, puis également celles qui ont été présentées dans le document de consultation publique; de vous écouter, d'entendre vos préoccupations par rapport à ces deux projets-là afin, bien sûr, de bonifier notre analyse et nos propositions finalement afin d'élaborer pour le statut permanent une proposition de plan de conservation; puis recueillir un appui favorable aux projets par rapport à ces deux projets-là.

260 Donc, comme le président de la commission l'a souligné, on tient également aussi d'autres audiences publiques cette semaine plus à l'est, sur les Basses-Collines-du-lac-Guernesé et sur les Collines-de-Bradour en Basse-Côte-Nord. On va parler un petit peu de ces projets également mais, en tout cas, on va plus focuser sur Magpie et Sauterelles.

265 Donc, des petits éléments de contexte, un petit aperçu historique d'où ça vient les aires protégées au Québec, puis quand on parle de tout ce qui est biodiversité, diversité biologique. En 92, il y a eu un Sommet de la Terre à Rio de Janeiro où les aires protégées ont été identifiées comme un élément essentiel pour assurer la protection de la biodiversité. En 99, le Québec a dressé le bilan de son réseau d'aires protégées, puis suite à ça, suite à ce bilan, en 2000, il a adopté des orientations stratégiques pour établir un réseau d'aires protégées en fixant trois grandes cibles.

270 Une cible quantitative, c'est-à-dire protéger 8 % de son territoire d'ici 2005. Cet objectif a été réévalué pour 2008. Une cible qualitative constituant un réseau représentatif de toute la biodiversité du Québec, c'est-à-dire c'est pas seulement protéger 8 % en superficie mais c'est aussi de couvrir l'ensemble des écosystèmes ou des unités finalement représentatives de l'ensemble des éléments qui constituent la diversité du Québec. Une cible sociale, c'est-à-dire
275 que c'est planifier un réseau en tenant compte des impératifs socio-économiques des communautés. C'est-à-dire, ce n'est pas seulement créer des aires protégées, mais c'est une planification intégrée finalement de l'aménagement du territoire.

280 En 2002, le gouvernement s'est doté d'un outil, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui a en particulier créé les nouveaux statuts d'aires protégées que sont la réserve de biodiversité ou la réserve aquatique. Et, en 2003, le gouvernement a attribué le statut de réserve de biodiversité projetée au Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie ainsi qu'aux Buttes-du-lac-aux-Sauterelles.

285 Donc, juste pour mettre des images finalement sur nos mots, au Québec, on a principalement orienté la gestion du territoire sur l'exploitation des ressources naturelles. Donc si on considère toutes ces activités-là, il ne reste pas grand-chose pour la protection de la biodiversité, puis l'objectif du gouvernement, c'est de faire une petite place sur 8 % du territoire à un réseau d'aires protégées.

290 Donc juste une petite carte de localisation des territoires en tant que tels. Magpie, la réserve de biodiversité du Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie, c'est celle-ci. Elle fait 1 575 kilomètres carrés. Elle se situe à environ 50-55 kilomètres au nord de Rivière Saint-Jean, puis

295 la réserve de biodiversité projetée débute du lac aux Sauterelles qui se trouve à environ 200
kilomètres au nord de Havre-Saint-Pierre, de Longue-Pointe. Et ces deux territoires ont leur
frontière commune avec le tracé non définitif du Conseil privé de 1927 qui est la limite entre le
Québec et le Labrador. Donc c'est ça. C'est juste pour vous donner un petit aperçu géographique
du territoire.

300 La question qu'on peut se poser au début, c'est pourquoi protéger ces deux territoires-là?
Comment ces territoires-là ont été identifiés comme intéressants du point de vue de la
biodiversité? Donc, ces deux territoires contribuent à la protection de la biodiversité de la province
naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord. Un peu plus loin, je vais vous expliquer c'est quoi le
cadre de travail avec lequel on travaille, puis c'est quoi la province naturelle du Plateau de la
305 Basse-Côte-Nord.

Donc, les éléments intéressants à protéger dans le massif des lacs Belmont et Magpie,
c'est que c'est une grande vallée glaciaire en auge, c'est la présence de plusieurs habitats
favorables aux espèces fauniques vulnérables : le caribou, l'aigle royal en particulier. Il y a aussi
310 la présence d'une pinède grise dans la vallée de la Magpie Ouest, à l'embouchure avec le lac
Magpie. Il y a aussi une concentration de pessières à épinette blanche montagnardes et
subalpines.

Pour ce qui concerne les buttes du lac aux Sauterelles, c'est un complexe de monticules
315 bien drainés, puis c'est un témoin de quatre phases liées à la dernière glaciation. Puis il couvre le
domaine bioclimatique de la pessière noire à lichens et de la pessière noire à mousses.

Donc ça, c'est une petite diapositive qui présente à l'intérieur de la réserve de
biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie. On a identifié quatre unités écologiques qui se
320 différencient par des données par rapport au relief, par rapport à l'organisation, la structure du
paysage et également par rapport à la végétation spécifique. Donc, là, les graphiques à droite
vous présentent des coupes transversales de ces quatre unités écologiques là. Donc, on peut
facilement voir qu'il y a quand même une diversité d'écosystèmes et de types de paysage qui sont
protégés.

325 Concernant Sauterelles, c'est quatre unités écologiques également mais qui sont témoins
des phases glaciaires comme je disais tantôt. Il y a une unité qui est témoin de l'avancée glaciaire,
une autre qui est témoin de l'écoulement sous-glaciaire, témoin de l'épandage pro-glaciaire,
témoin de la fonte glaciaire. Donc, ça donne un petit aperçu sur un petit territoire de 400
330 kilomètres carrés qui donne un bon aperçu du territoire.

Donc comme on disait au début, on mène aussi des audiences publiques sur deux autres
territoires. Donc juste pour vous donner aussi un aperçu un peu plus global sur les éléments qui
nous ont amenés à protéger les deux autres territoires, c'est-à-dire les collines de Brador. Les
335 collines de Brador, c'est un complexe de cinq collines tabulaires avec des affleurements
calcaires, puis il y a la présence de plantes vasculaires calcicoles et calciphiles,

340 c'est-à-dire liées à la présence d'un substrat calcaire. Puis les basses collines du lac Guernesé, c'est des vieilles forêts primaires de résineux. Il y a aussi d'importantes rivières à saumon, des paysages modelés par la présence glaciaire et également la présence historique de la harde de caribou de Saint-Augustin.

345 Comment ont-ils été sélectionnés? C'est-à-dire comment ces quatre territoires-là ont été identifiés à travers, je dirais, la Basse-Côte-Nord ou la moyenne et Basse-Côte-Nord comme intéressants à protéger? C'est-à-dire que nous autres, on utilise un outil qui s'appelle le cadre écologique de référence du Québec qui nous permet d'évaluer la représentativité des écosystèmes à l'échelle du Québec.

350 Les critères qu'on utilise sont le relief et l'organisation spatiale; la géologie et la géomorphologie; l'hydrographie et les lacs. Les conditions climatiques et le couvert forestier n'interviennent pas dans le découpage mais interviennent dans la sélection des territoires.

355 Puis quand on parle de la province naturelle, le Québec est divisé en treize provinces naturelles, puis la province naturelle dans laquelle les quatre territoires sont situés, c'est le Plateau de la Basse-Côte-Nord. Donc, si on se rapproche un peu plus, c'est la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord. La province naturelle, c'est un niveau de découpage, on va dire, puis le deuxième niveau, c'est les régions naturelles. Puis, un des objectifs pour nous, c'est de protéger, de créer au moins une aire protégée par région naturelle.

360 Donc là, on voit les quatre territoires pour lesquels on mène des audiences publiques, c'est-à-dire Magpie et Sauterelles en jaune à gauche de la diapositive et Guernesé et Brador à droite, complètement à l'est.

365 Donc, si on prend cette province naturelle, au départ on a estimé la valeur écologique des différentes unités écologiques par rapport au caractère d'irremplaçabilité. Puis donc ça, c'est des éléments purement écologiques. À partir de là, on a identifié des territoires d'intérêt. C'est-à-dire que dans un cadre idéal, si on protégeait l'ensemble de ces territoires d'intérêt, on atteindrait nos objectifs de superficie de représentativité, donc qualitatifs de la biodiversité.

370 Bien sûr, pour répondre à une des préoccupations de prendre en considération les impacts socio-économiques, il y a une évaluation des impacts économiques potentiels de ces territoires d'intérêt qui est réalisée. Donc c'est juste que territoire par territoire, il y a une analyse qui est faite principalement par les différents secteurs du ministère des Ressources naturelles qui évaluent : est-ce que ces territoires-là ont des impacts? Quels sont ces impacts? Est-ce qu'on doit modifier, retenir ou éviter ce territoire-là?

375 On a nos territoires d'intérêt au départ qui apparaissent en gris maintenant. On fait une évaluation économique des impacts potentiels, puis on retient des territoires, on sélectionne des territoires. Ce qui apparaît en rouge sur la diapositive, donc ces territoires ont reçu le statut de réserve de biodiversité projetée depuis. Donc, il y a d'autres territoires également dans la

380 province naturelle mais, aujourd'hui, on parle des quatre qui nous concernent.

Qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité? Une réserve de biodiversité projetée est une aire protégée. La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* a défini la notion d'aire protégée. Une aire protégée, c'est un territoire terrestre ou aquatique dédié à la protection de la diversité
 385 biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées. C'est un territoire légalement désigné, puis c'est un territoire géré à l'aide de moyens légaux et efficaces. Une réserve de biodiversité, son principal objectif, c'est de protéger les éléments représentatifs de la biodiversité des différentes régions naturelles du Québec qui, je le rappelle, sont un de nos
 390 niveaux de travail.

Que signifie le statut projeté? Actuellement, on a une réserve de biodiversité projetée. C'est-à-dire, c'est un territoire qui est mis en réserve pour créer une réserve de biodiversité après un délai d'analyse et après un délai de caractérisation. Dans le statut projeté, qui est le statut
 395 actuellement de ces territoires-là, les activités industrielles sont interdites. Les activités récréatives, les droits ou les baux existants sont maintenus sur le territoire. Il n'y a pas de nouvelle activité ayant un impact significatif sur la biodiversité qui est autorisée, puis il n'y a pas d'émission de nouveau bail.

Le statut permanent est attribué après la tenue des audiences publiques. C'est l'étape où
 400 on est rendu. Donc juste avec le petit graphique, le statut projeté a été attribué en juin 2003 et depuis, c'est ça, on a fait une caractérisation du territoire, on a produit un document de consultation publique, on tient des audiences publiques actuellement, puis d'ici juin 2007, on vise l'attribution d'un statut permanent de protection qui sera le statut de réserve de biodiversité.

Le ministère a la possibilité, s'il a besoin de plus de temps pour mieux cerner l'ensemble
 405 des problématiques d'un territoire projeté, d'extensionner, de prolonger le délai supplémentaire d'une durée de deux ans.

Donc si on revient aux territoires de Magpie et Sauterelles, si on caractérise l'occupation
 410 et l'utilisation des territoires, on peut caractériser l'utilisation de ces territoires faible, étant donné qu'ils sont très peu accessibles, principalement par la voie des airs, c'est-à-dire par hydravion ou par hélicoptère. Les activités pratiquées sont la motoneige, la villégiature. Quand on parle d'utilisation faible, il y a très peu de droits fonciers qui sont attribués sur le territoire. La pêche, le piégeage, la chasse, la pourvoirie pour la réserve de biodiversité du massif des lacs Belmont et
 415 Magpie, qui est la pourvoirie du lac Magpie justement. Il y a aussi des activités nautiques en eau vive : le rafting ou le canot, puis il y a les activités traditionnelles autochtones.

Donc, à partir de toutes ces données écologiques et sociales par rapport à l'occupation et
 420 à l'utilisation du territoire, le ministère a identifié des enjeux de conservation. Deux enjeux écologiques. Le premier, c'est le maintien de la biodiversité des écosystèmes protégés, principalement en encadrant les activités permises, c'est-à-dire par rapport à la compatibilité et

le respect de la capacité de support des écosystèmes.

425 La mise en place d'un processus d'évaluation des projets, c'est-à-dire que les projets de développement ou de mise en valeur qui seront soumis au ministère devront faire l'objet d'une évaluation pour justement déterminer leur compatibilité et déterminer s'ils respectent la capacité de support des écosystèmes.

430 Puis un des objectifs aussi, c'est d'assurer la conservation de l'habitat des espèces sensibles présentes sur le territoire, principalement le caribou forestier et l'aigle royal.

435 Le deuxième enjeu écologique, c'est de favoriser l'acquisition de connaissances et la sensibilisation des usagers par le biais d'un programme d'acquisition de connaissances aussi bien sur le milieu naturel que sur le milieu culturel ou sur l'utilisation et la fréquentation des territoires; le suivi des activités, on peut penser facilement aux activités de chasse et pêche; puis le suivi de la biodiversité.

440 Actuellement, il y a un groupe de travail au ministère qui justement est en train de définir qu'est-ce qu'est le suivi de la biodiversité, puis comment on pourrait le mettre en application au sein de nos territoires.

445 On a identifié également deux enjeux socio-économiques, c'est-à-dire impliquer les intervenants du milieu. L'approche du ministère est vraiment de baser la gestion de ces territoires-là sur la participation des utilisateurs du territoire, car c'est sûr que c'est eux qui sont les mieux placés puis qui connaissent le mieux le territoire, puis qui peuvent travailler en partenariat, en collaboration avec le ministère afin d'avoir une gestion participative et collaborative.

450 Aussi, on privilégie une mise en valeur durable. C'est-à-dire que les projets de mise en valeur ne seront pas du tout interdits. Le ministère ne va pas développer des programmes de mise en valeur mais, par contre, si des intervenants du milieu désirent proposer des projets de mise en valeur sur les territoires, une analyse de ces projets sera faite pour tenir compte de la fragilité des milieux et également tenir compte de la capacité de support des écosystèmes avant de les autoriser ou non.

455 Concernant les principes de gestion, le ministère définit sept principes de gestion. C'est-à-dire une gestion écosystémique, régionalisée, participative, cohérente, responsable, souple et minimale.

460 Un peu plus dans le détail, une gestion écosystémique, c'est-à-dire de maintenir la dynamique naturelle des écosystèmes. Régionalisée, c'est que la gestion opérationnelle relèvera de la Direction régionale du ministère en collaboration avec les intervenants du milieu.

Une gestion participative, bien comme ça revient à des enjeux, c'est-à-dire impliquer les

intervenants du milieu dans la gestion de ces territoires-là.

465

Une gestion cohérente, c'est-à-dire c'est une collaboration entre la direction régionale, la Direction du patrimoine écologique et des parcs à Québec, et également l'ensemble des autres ministères qui ont des responsabilités sur le territoire.

470

Une gestion responsable, c'est principalement concernant le principe de précaution, puis de s'assurer d'avoir des données de qualité et des données disponibles afin de prendre des décisions rigoureuses en tant que telles.

475

Une gestion souple, c'est de suivre l'atteinte des objectifs de conservation qu'on s'est fixés pour justement être capables de s'adapter aux besoins, si on se rend compte que les actions qui sont mises en place ne nous permettront pas d'atteindre ces objectifs-là.

480

Puis une gestion minimale, c'est-à-dire que le ministère a identifié des actions de gestion, des prestations dans les domaines comme la formation et la communication, l'élaboration d'un plan d'action, la signalisation, la surveillance, l'application réglementaire, le contrôle réglementaire ainsi que le suivi du milieu naturel, comme des prestations qu'il faudrait mettre en place finalement dans ces territoires-là pour justement assurer une gestion minimale.

485

En termes de régime des activités, je vous référerai dans le document de consultation en annexe, on a présenté un projet de règlement du Plan de conservation. Actuellement, il y a un règlement, il y a un plan de conservation qui existe par rapport au statut projeté. Actuellement, le ministère est en train de travailler sur la modification de ces plans de conservation.

490

Pour faire simple, on pourra répondre de toute manière plus en détail lors de la période de questions, mais dans le régime des activités, trois catégories d'activités sont prévues, les activités interdites : les activités industrielles lourdes qui ont la possibilité d'avoir un impact important sur la biodiversité, tels l'aménagement forestier, l'exploitation des forces hydrauliques, l'exploitation minière sont interdites.

495

Il y a une autre catégorie : les activités soumises à une autorisation. Par exemple, les nouvelles constructions ou la construction de sentiers. Je rappelle que c'est juste des exemples. Pour la liste exhaustive, je vous réfère encore une fois à l'annexe du document.

500

Puis les activités permises : donc le maintien des droits existants à la date de création du statut projeté; puis les activités généralement autorisées, comme la cueillette de petits fruits, la chasse, la pêche, le piégeage, les activités traditionnelles autochtones.

505

En conclusion, c'est deux projets qui nous concernent, mais on pourrait dire c'est quatre projets, et l'ensemble du réseau permettront de maintenir des espaces naturels de qualité, de contribuer à la protection de la biodiversité représentative de la province naturelle du Plateau de

la Basse-Côte-Nord; d'impliquer les utilisateurs locaux dans la gestion de ces réserves de biodiversité; et d'harmoniser les objectifs de protection mais aussi d'utilisation et de développement des territoires. Merci.

510 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bérard.

Monsieur Beauchesne, ça complète votre présentation?

515

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Oui.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, nous allons maintenant faire une courte pause, une dizaine de minutes, pour vous permettre d'aller vous inscrire au registre qui est maintenant ouvert à partir de cet instant. Alors, on se revoit dans dix minutes. Merci.

525

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

530 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de faire venir la première personne à l'avant, je voudrais souligner que la présentation que monsieur Bérard a faite a été déposée. Donc, vous pourrez la consulter soit sur Internet, soit dans un des centres de documentation. Et je dirais aussi, j'ai trouvé votre présentation très intéressante, monsieur Bérard, et on ne vous avait pas donné beaucoup de temps. Et peut-être qu'il y avait certains aspects qui ont paru un peu techniques, n'hésitez pas, s'il y a des gens dans la salle qui veulent avoir plus d'explications sur certains aspects du projet, de la présentation, surtout les aspects techniques, ne vous gênez pas. On pourra obtenir des éclaircissements.

540

Alors, j'appellerais madame Sylvie Angel.

Mme SYLVIE ANGEL :

545

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame Angel.

550

Mme SYLVIE ANGEL :

Bonsoir! Alors, on a droit à deux questions? Est-ce qu'on peut proposer quelque chose aussi?

555

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez proposer quelque chose. Vous pouvez vous asseoir aussi. Vous serez plus à votre aise.

560

Mme SYLVIE ANGEL :

Ma première question, j'ai une question concernant les activités récréatives. Il était mentionné que les activités récréatives pouvaient être maintenues dans la mesure où elles n'ont pas un impact significatif sur le milieu. Est-ce qu'il va y avoir des changements ou est-ce que les activités pourront se faire comme elles se font à l'heure actuelle? Comme les activités rafting, canot, par exemple.

565

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Question claire. Monsieur Beauchesne.

570

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Les activités permises vont être édictées dans le plan de conservation qui va être préparé. Pour l'instant, à l'égard du régime d'activités, des activités sportives, la lorgnette d'analyse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est toujours la même, à savoir est-ce que l'activité va dans le sens de la protection de la biodiversité ou si c'est des activités qui risquent de causer. Donc, c'est juste pour vous donner la toile.

580

Au niveau des activités peu impactantes comme celles de la récréation, du canot, du kayak, c'est des activités qui continueraient à être permises dans la réserve de biodiversité, pour autant que ça répond ou que ça concorde aux directives du plan de conservation.

585

LE PRÉSIDENT :

Madame parlait du rafting. Est-ce que ça inclut aussi le rafting? Vous avez dit canot, kayak. Rafting aussi?

590 **Mme SYLVIE ANGEL :**

Oui.

595 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Oui. On m'indique que oui.

LE PRÉSIDENT :

600 Donc, les activités actuelles de rafting pourront être maintenues.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Effectivement.

605

LE PRÉSIDENT :

Lorsque vous pratiquez ces activités, madame Angel, est-ce que vous descendez à terre de temps à autre le long de la rivière pour camper ou pour passer la nuit?

610

Mme SYLVIE ANGEL :

Telle était ma prochaine question. On n'est pas toujours sur l'eau justement. Mais jusque là, c'était des campings «sauvages» qui sont quand même entretenus année après année par les groupes qui descendent. Ça reste les mêmes campings parce qu'il n'y a pas énormément de sites de disponibles. Mais est-ce que ça va être prohibé ou est-ce qu'on pourra justement poursuivre ces activités-là à terre, qui ont quand même un impact, si minime soit-il.

615

LE PRÉSIDENT :

620

Quand vous allez sur les sites, vous dormez, vous faites des feux de camp?

Mme SYLVIE ANGEL :

625

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

630

Et vous rappez les déchets?

Mme SYLVIE ANGEL :

Oui. Il n'y a pas de déchet. En tout cas, nous, ce qu'on en sait, il n'y a pas de déchet laissé sur la rivière jusque là.

635

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Beauchesne, le camping?

640

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Est-ce que c'est possible, monsieur le président, d'avoir une précision sur la question?

LE PRÉSIDENT :

645

Absolument.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

650

J'aimerais savoir quels sont les secteurs de la rivière ou les secteurs – et là, il faudrait peut-être consulter les cartes – où se font les arrêts et les endroits de camping?

LE PRÉSIDENT :

655

Est-ce qu'on peut projeter une carte du secteur?

Mme SYLVIE ANGEL :

660

Bien moi, je vais vous arrêter tout de suite. Je ne serais pas en mesure de le faire parce que ce n'est pas moi-même qui descends la rivière. Je représente un groupe de personnes qui descendent la rivière, mais il y a, en effet, ce groupe-là ont des cartes précises avec des emplacements précis, qui ne sont pas utilisés uniquement par des gens de la région mais aussi par des compagnies autant nationales qu'internationales. Ils se passent les camps, les aires de camping parce qu'il n'y en a pas tant que ça tout au long de la rivière. Mais c'est cartographié, en effet, mais je ne l'ai pas là à disposition.

665

LE PRÉSIDENT :

670

Est-ce que vous pouvez nous déposer ce document éventuellement?

Mme SYLVIE ANGEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

675

À la commission pour que nous puissions. . .

Mme SYLVIE ANGEL :

680

Tenir compte.

LE PRÉSIDENT :

685

. . . tenir compte des sites en question et en aviser monsieur Beauchesne aussi.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

690

Parfait, je vous remercie. Peut-être, monsieur le président, pour continuer dans quelques éléments de réponse, quelques éléments de précision à l'égard de la question qui est posée, donc en ce qui a trait aux activités récréatives et qui sont peu impactantes à la biodiversité, aux objectifs de conservation de la réserve de biodiversité, de façon générale, les activités sont permises et les activités, je dirais, adjacentes à la descente, c'est-à-dire de résidence temporaire sur les rives de la rivière.

695

Pour autant que les activités qui sont conduites respectent justement quelques règles de conduite à savoir maintenir les lieux dans un état satisfaisant et de laisser l'endroit dans le même état où on l'a laissé. Que tous les comportements des usagers soient en lien avec le respect de l'environnement. Vous avez mentionné la question des déchets, vous avez raison. Et donc de faire en sorte, même il est également possible de prendre du bois pour faire des feux de camp, pour autant que c'est des feux de camp qui sont pour les usages qui sont là.

700

705

Donc, de façon générale, pour nous, pour notre gouverne, ça serait important de savoir quels sont les secteurs, parce que j'imagine qu'il y a des endroits qui sont des arrêts obligés où, après une journée, c'est toujours le même endroit. Il est possible qu'après un certain temps d'usage et de taux d'utilisation de ce même endroit-là qu'il puisse y avoir une certaine trace qui commence à rester plus longtemps. Nous, ça nous permet d'inclure ça dans les plans de conservation, dans les mesures de gestion.

LE PRÉSIDENT :

710

Est-ce que vous savez de façon générale si les trajets dont vous parlez traversent le projet de réserve?

Mme SYLVIE ANGEL :

715

Ils partent du lac. Donc, forcément, ils ont un impact au niveau du lac. Après, ils

720 descendent de long de la rivière, mais ce qui est en cours à l'heure actuelle, il y a quand même de plus en plus de compagnies qui viennent offrir ces activités sur la rivière et partent du lac. Donc, ils arrivent en hydravion. Ils ont forcément un campement proche du lac. Donc ils touchent l'aire projetée.

LE PRÉSIDENT :

725 Le lac Magpie.

Mme SYLVIE ANGEL :

Le lac en tant que tel, oui.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Avez-vous une autre question?

Mme SYLVIE ANGEL :

735 Bien, ma seconde – bien, ce n'est pas une question, c'est, oui, c'est aussi une interrogation. Lors des audiences publiques pour le barrage sur la première chute de la rivière Magpie, le rapport indiquait une recommandation de conserver le reste de la rivière. Alors, je sais que les aires protégées ont été faites avant ce rapport public là. Pourquoi ne pas agrandir l'aire protégée et la descendre jusqu'à la seconde chute, auquel cas on rencontrerait les objectifs du rapport d'audiences publiques qui a été émis pour la première chute, l'harnachement de la première chute.

LE PRÉSIDENT :

745 D'accord. Monsieur Beauchesne. En ce moment, la limite sud de la réserve projetée est à quelle distance de cette chute? Et pourquoi est-ce qu'on n'a pas considéré protéger la rivière jusqu'à la chute?

750 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

755 Pour ce qui est de votre question sur la distance, monsieur le président, je vais prendre le temps de consulter mes collègues pour la savoir, mais pour répondre à la seconde question de madame Sylvie Angel, à savoir est-ce que dans le projet de réserve de biodiversité projetée nous avons l'intention de suivre la recommandation du BAPE suite à Magpie. Effectivement, nous avons analysé ces composantes-là. On n'a pas pu en arriver à un consensus quant aux portions à agrandir. Donc, nous avons conservé le périmètre de l'aire de la réserve de biodiversité projetée tel que déposé au premier abord. Et on m'indique que la distance, c'est de

l'ordre de 50 kilomètres.

760

LE PRÉSIDENT :

Quelles étaient les contraintes? Vous dites : «Il n'y a pas eu consensus. » C'est probablement parce qu'il y a des éléments négatifs ou qui militent contre?

765

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Essentiellement, c'était la question des forces hydrauliques, qui a fait en sorte que la portion donc du corridor du lac Magpie arrête à une certaine limite au sud, et de garder cette portion de rivière là qui n'aurait pas été impactée par les barrages. Donc, c'était pour respecter ou faire en sorte que le potentiel de forces hydrauliques puisse être maintenu.

770

LE PRÉSIDENT :

Dans la section aval.

775

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Dans la section aval.

780

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est en aval de la limite telle qu'elle existe en ce moment.

785

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

790

Je vais demander à monsieur Desrochers, est-ce que vous pouvez nous parler un peu de cette question des forces hydrauliques? Est-ce que c'est le ministère des Ressources naturelles qui a insisté pour que cette portion ne soit pas incluse dans la réserve?

795

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

En fait, lors du dépôt de l'étude d'impact du projet privé, on avait indiqué aussi dans le document qu'on ne souhaitait pas hypothéquer le potentiel de production hydroélectrique pour le secteur qui est en haut de la troisième chute, ce qui a fait en sorte que Hydro-Méga a limité le rehaussement du bief à une cote de 22 mètres.

800

Pour les autres chutes, il y a un potentiel qui a été identifié dans ce secteur-là et qu'on souhaite préserver pour des études subséquentes pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'aménager cette section-là.

805

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de projet à l'étude en ce moment?

810

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Actuellement, non. Le potentiel a été bien identifié. On estime à environ 600 mégawatts le potentiel de la rivière Magpie au complet, incluant le projet d'Hydro-Méga. Donc, il y a un potentiel qui est là, qui doit être regardé dans le contexte de la Stratégie énergétique du Québec qui a été publiée récemment.

815

Donc, parallèlement à la Stratégie sur les aires protégées, le gouvernement s'est doté récemment d'une stratégie énergétique qui vise essentiellement à trouver 4 500 mégawatts de nouveaux projets. Il y a deux projets qui ont été identifiés sur la Côte-Nord : la Romaine et Petit-Mécatina, et le restant du 1 500 mégawatts doit être également identifié. Et l'approche qui a été retenue, c'est une approche par portefeuille, c'est-à-dire que Hydro-Québec a été mandatée pour identifier plusieurs projets et de mener certaines études de faisabilité sur ces projets-là en parallèle pour ultimement arriver avec un portefeuille de 1 500 mégawatts de plus, en supplément des deux projets de Romaine et Petit-Mécatina.

820

825

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, madame Angel, mais si on se fie à ce que monsieur Bérard nous a présenté tout à l'heure, si jamais il y avait un développement des forces hydrauliques en aval de la réserve, il ne faudrait pas que si on crée un lac de barrage, par exemple, que ça influence au-delà, en amont de la limite de la réserve.

830

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Effectivement, dans une réserve de biodiversité, il ne peut pas y avoir d'exploitation de forces hydrauliques.

835

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, madame Angel, ça nuirait aux activités de rafting ou de kayak ou autre?

840

Mme SYLVIE ANGEL :

845 Dépendamment d'où elles se situent, ça restreindrait l'aire potentielle d'utilisation mais je ne suis pas experte pour me prononcer là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

850 En ce moment, le rafting dont vous parliez, est-ce qu'ils descendent jusqu'à la mer ou ils arrêtent à une certaine distance?

Mme SYLVIE ANGEL :

855 En fait, maintenant ils font le portage et ils descendent jusqu'à peu près la première chute. Dépendamment des utilisateurs, il y en a qui s'arrêtent plus haut, juste après la quatrième chute.

LE PRÉSIDENT :

860 Merci. Avez-vous un autre commentaire ou question?

Mme SYLVIE ANGEL :

865 Je vais juste éclaircir donc pour les utilisations dont on a parlé tout à l'heure. Si, par exemple, il y avait des aménagements avec des plates-formes de bois et des choses comme ça, ça demanderait des permis justement?

LE PRÉSIDENT :

870 Des plates-formes de?

Mme SYLVIE ANGEL :

De bois, pour camper.

875 **LE PRÉSIDENT :**

De bois, pour camper.

Mme SYLVIE ANGEL :

880 De manière à limiter et restreindre les impacts sur le milieu.

LE PRÉSIDENT :

885 Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

890 Effectivement, monsieur le président, en faisant un suivi environnemental, si on voyait effectivement que des sites qui sont utilisés de façon récurrente commencent à montrer des signes de fatigue au niveau de la capacité de support, il y aurait lieu d'aménager des éléments d'infrastructure d'accueil minimaux pour limiter ces impacts-là.

895 Et, évidemment, l'organisme qui voudrait construire ou installer ces choses-là devrait avoir, en vertu du régime d'activités, devrait avoir une autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour construire ces éléments-là.

LE PRÉSIDENT :

900 Donc, ça ferait partie de la longue liste que monsieur Bérard a soulignée. Avec autorisation, il y a beaucoup de choses possibles sous ce vocable.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

905 Toujours avec la même finalité, c'est de savoir, est-ce que la demande ou l'autorisation qui nous est demandée va dans le sens des objectifs de protection de la biodiversité, à laquelle la réponse est oui.

LE PRÉSIDENT :

910 Merci. Merci, madame Angel.

J'appellerais maintenant monsieur Jean-Guy Labrie de la Pourvoirie du lac Magpie.
Bonsoir, monsieur Labrie!

915

M. JEAN-GUY LABRIE :

920 Bonsoir! Alors ma question concerne les limites autour du lac Magpie. Si on regarde du côté ouest, vous remarquez que la ligne est à peu près accotée sur le lac pour la partie – je parle toujours du lac Magpie – et la partie nord-ouest et également la partie sud-ouest. Est-ce que c'est exact?

LE PRÉSIDENT :

925 D'après la figure dans le plan de conservation. . .

M. JEAN-GUY LABRIE :

Ça semble comme ça sur ce que j'ai devant moi.

930

LE PRÉSIDENT :

Sur une bonne partie de la rive ouest du lac. . .

935

M. JEAN-GUY LABRIE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

940

. . . la ligne rouge qui délimite la réserve est effectivement apparemment sur le lac. Sauf pour une portion au centre.

M. JEAN-GUY LABRIE :

945

Qui touche l'arrivée de la Magpie ouest.

LE PRÉSIDENT :

950

Parfait.

M. JEAN-GUY LABRIE :

Qui est bien protégée. De ce côté-là, il est bien protégé.

955

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous voulez savoir si c'est exact et pourquoi?

960

M. JEAN-GUY LABRIE :

Bien, ma préoccupation au fond, c'est l'exploitation forestière principalement. C'est que s'il y a de l'exploitation forestière qui est permise du côté ouest du lac et, comme on sait, la beauté du lac, c'est les forêts qu'il y a alentour également, si les forêts du côté ouest sont bûchées, bien ce n'est pas évident.

965

LE PRÉSIDENT :

970 Alors, allons voir quelles sont les – d'abord, est-ce que c'est réaliste? Et, aussi, j'imagine l'échelle de la carte ne nous permet pas de dire si la limite est à 100 mètres ou à 500 mètres du lac. Alors, monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

975 Monsieur le président, je vous inviterais à regarder la carte qui est actuellement projetée. Alors, ce qu'on voit en vert, en vert lime j'oserais dire, ce sont les unités d'aménagement forestier. Donc, on voit par rapport aux indications de monsieur Labrie que la portion à l'ouest, sud-ouest du lac Magpie, n'est pas couverte par des unités d'aménagement forestier. Donc, théoriquement, il n'y aurait pas de coupe forestière qui serait faite parce qu'il n'y a pas de contrat
980 d'aménagement et d'approvisionnement forestiers qui sont octroyés dans ce secteur-là.

M. JEAN-GUY LABRIE :

985 Est-ce que ça veut dire que ce n'est pas octroyé présentement et que ça pourrait l'être plus tard? Au fond, ma suggestion serait au moins qu'on aménage la ligne un petit peu plus vers l'ouest pour protéger peut-être, je ne sais pas, moi, une couple de milles. Parce que si vous connaissez un peu le lac Magpie, c'est une grande vallée du côté ouest, hormis les massifs autour de la Magpie ouest. Donc, si jamais ça dépassait la hauteur qui est à peu près 1 500
990 pieds, la beauté du paysage changerait totalement.

LE PRÉSIDENT :

995 Monsieur Beauchesne, est-ce que vous pouvez nous dire, la limite en question, est-ce qu'elle est vraiment sur la bordure ouest du lac à cet endroit?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Oui. La limite de la réserve de biodiversité est sur la rive ouest du lac Magpie.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est escarpé partout où la limite touche le lac?

1005 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Les pentes sont assez fortes parce que comme l'indiquait monsieur Bérard dans sa présentation, cette section de la réserve de biodiversité projetée est une vallée en auge. Donc, ça se caractérise effectivement par des versants avec des forts dénivelés et des pentes

importantes.

1010

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi ne pas mettre la limite sur le dessus de ces hauteurs plutôt que sur le bord du lac?

1015

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Je vais attirer à nouveau votre attention sur la carte et peut-être que l'éclairage fait qu'on ne le voit pas actuellement, si on baissait l'éclairage. Alors, on voit des quadrillés à l'ouest que monsieur Boudreault a indiqués, et les quadrillés, ce sont les localisations de claims miniers.

1020

Donc, comme monsieur Bérard le présentait dans sa présentation, un des éléments de la méthodologie, c'est de prendre en compte les droits qui ont déjà été consentis sur le territoire afin d'intégrer les préoccupations socio-économiques à l'établissement du réseau des aires protégées.

1025

Ce qui fait en sorte que pour ne pas avoir à empiéter sur des droits miniers qui avaient déjà été octroyés, la limite ouest de la réserve de biodiversité projetée a été vraiment collée de façon très maximale aux rives du lac comme telles.

LE PRÉSIDENT :

1030

Mais je vois sur la carte que c'est seulement dans un secteur qu'il y a des droits miniers. Ailleurs, il n'y en a pas. Est-ce que c'est parce qu'il y a un potentiel minier?

1035

Peut-être que je pourrais m'adresser à monsieur Desrochers? Monsieur Desrochers, est-ce que vous connaissez le potentiel minier du secteur ouest de la réserve telle que dessinée en ce moment?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1040

Monsieur le président, c'est une excellente question parce que, pour moi, c'est des choses qui me sont inconnues, n'ayant pas participé aux délimitations initiales du projet, contrairement à des projets un petit peu plus récents. Cependant, je vous inviterais peut-être, si c'est une question pertinente pour la commission, à poser la question par écrit et les spécialistes du ministère se feront un plaisir de répondre.

1045

Mais, malheureusement, je n'ai pas précisément les potentiels. C'est certain qu'ouï il y a des droits miniers, ça me semble être une évidence mais, pour le restant du territoire, parce que le lac fait quand même une bonne distance, est-ce que c'est ça qui a justifié à l'époque la délimitation...

1050

LE PRÉSIDENT :

1055 Alors, monsieur Desrochers, la question, elle est posée. Je n'ai pas besoin de vous l'envoyer par écrit. Vous l'enverrez aux personnes à votre ministère qui sont capables de répondre à la question, à savoir : est-ce qu'il y a un potentiel minier qu'on a voulu préserver à l'ouest? Et, d'autre part, monsieur Labrie disait : «Il n'y a pas de CAAF en ce moment, mais est-ce qu'il y en aura dans le futur?» Alors, on aimerait pouvoir cerner ces deux questions.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1060 D'accord. Mais pour la question forestière, je peux peut-être avancer une réponse ce soir, puis qui sera confirmée aussi par écrit pour peut-être l'explicitier davantage. Mais la limite nordique des attributions, c'est la limite qui est en jaune et, compte tenu des distances, de toute façon il n'y a pas de révision actuelle de la limite d'attribution, il n'y aura pas de nouvelles attributions dans ces secteurs-là, donc à court terme, moyen terme, il n'y a absolument aucun droit qui sera donné dans cela avec le système d'aménagement forestier.

LE PRÉSIDENT :

1070 Alors, si je comprends bien, ça serait plutôt une question de droit minier ou de potentiel minier. Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1075 En complément, monsieur le président, lorsque Olivier a présenté tout à l'heure rapidement un peu de quelle façon on choisissait, on déterminait les territoires d'aires protégées, il y a des éléments évidemment de détail qu'on n'a pas mentionnés. Un de ces éléments-là qui est important en ce qui a trait à la délimitation plus fine des aires protégées, on essaie dans la mesure du possible également de choisir des limites, ce qu'on appelle des limites naturelles ou même les limites du cadre écologique de référence.

1080 Donc, on vous indique sur le mur, on a une nouvelle carte, le cadre écologique de référence, c'est un outil de cartographie qui est un peu à l'image des poupées russes. Il y a les grosses poupées qui en contiennent des moyennes, et les moyennes, des petites, et les petites, des plus petites. Lorsqu'on travaille avec le cadre écologique de référence, donc on césure le territoire en unités écologiques qui nous semblent relativement similaires.

1090 Ce que vous voyez à l'écran, la totalité du territoire, on appelle ça la province naturelle. C'est le premier niveau de découpage. Chaque province naturelle, il y en a treize au Québec, donc c'est les grands, grands, grands écosystèmes qui composent le 1 700 000 kilomètres carrés qu'est le Québec. Le premier niveau de découpage, on appelle ça la région naturelle et c'est les grands polygones que vous voyez, qui sont délimités en noir. Donc, déjà là, on vient diviser cette grande province naturelle là en unités déjà plus petites. C'est comme

notre deuxième niveau de poupées russes, si vous voulez.

1095

À l'intérieur de chacune de ces régions naturelles là, on va encore plus finement et on découpe ce qu'on appelle le niveau 3 du cadre écologique de référence, les ensembles physiographiques. Et vous voyez la portion ouest de la partie du lac Magpie, la limite de l'aire protégée est calquée ou suit la limite de l'ensemble physiographique. Parce qu'un des principes de découpage des réserves de biodiversité projetées, c'est que les limites doivent être le plus écologique ou écosystémique possible et, dans ce cas-ci, lorsqu'on est capable de faire correspondre la limite de l'aire protégée à une limite naturelle, on le fait.

1100

Donc, il y a la question des claims miniers, oui, mais c'est dans une concertation, une intégration des informations entre la limite naturelle et les droits consentis qu'on a fait à proposer la limite qui est définitive au niveau du statut projeté. Donc, il y a les facteurs économiques ou les droits consentis, mais, en fait, la majeure au niveau du rationnel sur la limite ouest, c'est que ça épouse une limite d'un ensemble physiographique qui est un niveau du cadre écologique de référence.

1105

1110

C'est très technique, j'en conviens. Il faut juste retenir qu'en fait, la réserve de biodiversité projetée dans ce secteur-là suit une limite naturelle du territoire.

LE PRÉSIDENT :

1115

Qui est le bord du lac.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1120

Qui est le bord du lac, mais comme je vous le disais, comme c'est une vallée en auge, il y a une forte césure au niveau du paysage et du relief, et les cartographes, les spécialistes de cette équipe-là suivent ce genre de limite-là effectivement pour poser leurs limites lorsqu'ils font de la cartographie.

1125

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Labrie.

M. JEAN-GUY LABRIE :

1130

Là-dessus, je réagis un petit peu à l'effet que le côté est et le côté ouest du lac ne varient pas tellement en termes d'aspect caractéristique. Je ne comprends pas que d'un côté, on ait songé à laisser une limite, je parle du côté est, et pas l'avoir fait du côté ouest quand, d'un côté ou de l'autre, c'est à peu près le même genre de paysage, c'est-à-dire des montagnes qui font 1 500 pieds d'un côté ou de l'autre avec une dénivellation quand même, je dirais, accessible pour des machineries forestières qu'on connaît aujourd'hui. Alors, pour

1135

certaines parties de ce territoire-là.

Je ne vous suis pas, monsieur Beauchesne, sur cette explication-là.

1140

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

1145

M. PATRICK BEAUCHESNE :

En fait, ce qu'il faut voir dans la délimitation des aires protégées, il y a une série de guides, une série de principes directeurs qu'on essaie de suivre. Effectivement, dans ce cas-ci, il est possible, pour ce qui est de la rive ouest... si je comprends bien, monsieur le président, l'intervention de monsieur Labrie, c'est que les éléments de paysage autant de la rive est que de la rive ouest du lac Magpie sont semblables et que, d'un côté, on est venu coller à la limite du lac alors que, de l'autre côté, on en a pris davantage.

1150

LE PRÉSIDENT :

1155

Exact. C'est ce que j'ai compris de l'intervention.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Donc, à ce sujet-là, écoutez, moi, j'ai des éléments sommaires au niveau de l'indication de la cartographie. Moi, je vous demanderais que je puisse analyser soit les cartes qui nous ont servi à déterminer ça de façon plus précise parce que, à ce moment-ci, je ne suis pas en moyen de vous donner des éléments de réponse.

1160

1165

LE PRÉSIDENT :

Absolument. Mais cette réponse fera partie du dossier, sera dans les centres de documentation ainsi que sur le site Internet.

1170

M. JEAN-GUY LABRIE :

Merci. J'ai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

1175

Allez-y, monsieur Labrie.

M. JEAN-GUY LABRIE :

1180 Ma deuxième question concerne une préoccupation au niveau de l'hydroélectricité ou
le développement de la rivière. On dit que ces développements-là n'auraient pas d'impact sur
le niveau du lac lui-même. Alors ça, j'aimerais que ça soit confirmé d'une façon ou d'une
autre parce que là, j'apprends qu'il est possible qu'il y ait d'autres projets sur la rivière Magpie.
En fait, c'est la décharge du lac qui se rend à la mer dont on parle. Parce qu'il y a aussi la
1185 rivière Magpie ouest et il y a aussi la rivière Magpie est. Donc, est-ce que vous pensez... en
tout cas, j'adresse la question.

LE PRÉSIDENT :

1190 Je vais demander à monsieur Desrochers d'un peu expliquer davantage ce qui se
passe ou ce qui va se passer ou ce qui pourrait se passer.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1195 À l'heure actuelle, évidemment, c'est trop tôt pour qu'on ait des idées sur les
scénarios. Hydro-Québec, dans un horizon peut-être à moyen terme, va faire des analyses
en fonction du potentiel de la rivière, différents scénarios d'aménagement. À l'heure actuelle,
on ne peut pas donner d'indication sur ça.

1200 Ce qu'on peut dire, par contre, c'est que dans les limites de la réserve de biodiversité,
c'est certain qu'il n'y aura pas de projet hydroélectrique.

LE PRÉSIDENT :

1205 Mais est-ce que ça inclurait, il me semble, ce à quoi je réfèrais tout à l'heure, un
projet hydroélectrique en aval de la réserve, selon l'esprit des réserves de biodiversité dont
nous a fait part monsieur Bérard, il ne faudrait pas qu'un projet en aval influence la réserve en
amont.

1210 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Tout à fait. Ça, c'est contraire à la loi. Dans une réserve de biodiversité, il ne peut
pas avoir de projet de production d'hydroélectricité et l'effet de marnage est considéré comme
étant de production d'hydroélectricité.

1215

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, monsieur Labrie, ça répond à une partie de votre question?

1220 **M. JEAN-GUY LABRIE :**

Oui, si vous me confirmez que... en principe, ce que vous dites, c'est qu'il ne pourrait pas y avoir de projet hydroélectrique sur la rivière qui aurait un effet de hausser le niveau du lac de 10, 15, 20 pieds

1225

LE PRÉSIDENT :

Ou de le baisser.

1230 **M. JEAN-GUY LABRIE :**

Ce qui changerait la nature de. . .

LE PRÉSIDENT :

1235

Ou de le modifier autrement que par sa nature même. Parce qu'il peut varier lui aussi mais un barrage hydroélectrique ne pourrait pas modifier. . .

M. JEAN-GUY LABRIE :

1240

Autrement dit, se servir du lac pour en faire un bassin.

LE PRÉSIDENT :

1245

Monsieur Desrochers?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1250

Bien, je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure. Les scénarios sont à être développés par Hydro-Québec et il y aurait évidemment aucune influence de niveau de l'eau dans une réserve de biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

1255

Si vous permettez, monsieur Labrie, si on regarde vers l'est, beaucoup plus loin à l'est, le bassin versant de la rivière Romaine, il y a un projet d'Hydro-Québec qui est pour aménager plusieurs centrales sur la rivière Romaine et de transporter l'électricité produite à ces centrales vers le poste des Montagnais qui lui est complètement à l'ouest. Mais d'après les documents que j'ai consultés, il y a une ligne de transmission d'énergie qui passerait à travers la réserve de biodiversité.

1260

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Oui.

1265

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça, ça contrevient au concept de réserve de biodiversité, monsieur Beauchesne?

1270

M. PATRICK BEAUCHESNE :

En fait, de façon stricte, toutes les constructions de production ou de transport sont considérées comme des activités industrielles de production énergétique. Maintenant, si c'était une question de passage de lignes dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée, il devrait donc y avoir, dans l'hypothèse où cela devrait se faire, il faudrait à ce moment-là soustraire les corridors d'étude ou encore les corridors, les emprises réelles du territoire de réserve de biodiversité projetée pour faire en sorte que cela ne soit pas dans la réserve de biodiversité. Donc, il faudrait vraiment retrancher les corridors à ce moment-là et modifier les limites de la réserve de biodiversité projetée comme telle.

1275

1280

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, monsieur Desrochers, vous pourriez nous indiquer sur une carte approximativement quel serait le tracé de cette ligne? Si on pouvait projeter la carte sur le mur?

1285

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

En fait, pour nos auditeurs aussi sur Internet, je vais essayer de l'indiquer le plus clairement possible avec des mots à partir de la carte qui sera projetée aussi pour l'indiquer aux gens dans la salle.

1290

C'est une zone à l'étude actuellement. Donc, dépendamment des scénarios d'aménagement sur la rivière Romaine, il y a un projet de passage d'une ligne dans la portion nord du territoire. Donc beaucoup plus haut que le lac Magpie, je dirais dans pratiquement la portion la plus au nord du territoire, d'est en ouest.

1295

Évidemment, comme c'est des réserves de biodiversité qui couvrent l'ensemble du territoire du nord au sud, on doit s'assurer de trouver un certain passage et ça serait une emprise finale d'une centaine de mètres maximum. Donc, c'est relativement mince comme bande et qui, au final, serait exclue des limites de l'aire protégée.

1300

LE PRÉSIDENT :

1305

Donc, l'aire protégée serait comme coupée en deux. Il y aurait une partie au sud de la ligne et une partie au nord de la ligne.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1310

Dans les faits, oui, mais concrètement, l'influence du passage d'une ligne électrique dans un territoire qui couvre 1 575 kilomètres carrés semble assez minime des discussions qu'on a eues avec nos partenaires de l'Environnement, ça semble être quelque chose qui pouvait être acceptable dans un très grand territoire comme ça.

1315

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Labrie.

1320

M. JEAN-GUY LABRIE :

Est-ce qu'on sait précisément où? Ça pourrait être indiqué sur le design qu'il y a au tableau?

1325

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Je vais être obligé de le montrer. . . c'est davantage dans cette zone-ci.

LE PRÉSIDENT :

1330

Alors, le tracé n'est pas plus précis que ça en ce moment.

M. JEAN-GUY LABRIE :

1335

Donc, ça serait plus dans la section Belmont.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1340

Tout à fait. Tout à fait. Parce que comme je disais tout à l'heure, c'est des scénarios à l'étude. Tant que les études sur le terrain ne sont pas complétées, ils ne peuvent pas prévoir exactement où sera la ligne.

LE PRÉSIDENT :

1345

Est-ce qu'on peut assumer qu'il y aura une ligne? On ne sait pas exactement où mais il y en aura une?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1350 Dans la mesure où le projet de la Romaine se réalise et que les autorisations gouvernementales sont données, effectivement, c'est un incontournable.

LE PRÉSIDENT :

1355 Merci. Monsieur Labrie, pas d'autres questions?

M. JEAN-GUY LABRIE :

1360 C'est terminé pour moi. Je vous remercie, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1365 Je vous remercie. Monsieur Claude Lussier. Bonsoir, monsieur Lussier. Est-ce que vous représentez un organisme ou une entreprise, ou vous êtes un simple citoyen?

M. CLAUDE LUSSIER :

1370 Un simple citoyen. Moi, mes questions vont être terre à terre, parce que si je regarde la carte, à la limite, je me demande un petit peu pourquoi on protège des aires qui sont déjà protégées de par leur isolement. Si on dépense beaucoup de sous là-dessus, j'imagine qu'il doit y avoir un impact parce que protéger pour protéger, comme technicien en protection de l'environnement, j'y crois pas beaucoup.

1375 Ça fait que vous avez parlé tantôt de gestion participative, d'impliquer le milieu à la gestion. Il va y avoir des suivis. Vous avez parlé de suivis qui étaient faits au niveau de la biodiversité. Alors, ma question c'est, ces suivis-là, est-ce qu'ils vont être faits par des équipes qui vont venir de Québec, de Montréal, puis que les biologistes et les techniciens de la région ici ne seront pas impliqués?

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Je vois deux choses dans votre intervention. Je vais essayer d'aborder la première d'abord. Pourquoi protéger des aires qui le sont naturellement de par leur isolement? Monsieur Beauchesne.

1385

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Monsieur le président, évidemment, les objectifs de la Stratégie sur les aires protégées, comme spécifié dans la présentation, on vise donc 8 % du territoire et on vise un

1390 8 % représentatif de la diversité biologique. Cette représentativité-là, elle est arrivée avec des
outils qui vous ont été présentés sommairement. Alors, malgré le fait qu'un territoire, par son
isolement, le fait qu'il est inaccessible, il n'y a pas de route, ça fait en sorte que, oui, ils sont
d'une certaine façon protégés, mais de conférer à ces territoires-là un statut légal en vertu
1395 d'une loi, d'abord on ne présage pas de l'avenir, donc on sait d'ores et déjà que dans la
stratégie, on pourrait protéger ces territoires-là, je vous dirais, d'impacts industriels futurs.

Il y a des territoires qui ne sont pas exploités actuellement, qui pourraient l'être dans
quelques années, et si dans une stratégie de protection de la biodiversité, on n'a pas pris soin
de leur conférer un statut légal, qui les protège à long terme, on n'aura peut-être pas atteint
1400 notre objectif en termes de qualité de réseau.

Donc, pour ce qui est de la protection, oui, il y a une protection naturelle, mais je
pense qu'il n'est pas suffisant pour le gouvernement qui s'est engagé dans une stratégie et de
répondre à des objectifs qu'il s'est lui-même fixés, mais aussi pour répondre à des standards
1405 internationaux, pour que ce soit comptabilisé comme une aire protégée, il faut que ce soit
protégé en vertu d'une loi ou d'un règlement ou d'un mode administratif qui est clairement
administré et qui est clair dans le corpus législatif d'une administration gouvernementale.

Donc, on ne peut pas se fier simplement au fait que le territoire est inaccessible pour
1410 le compter comme étant protégé.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, en ce qui concerne la gestion participative mais aussi l'acquisition de
1415 connaissances en participation avec la population locale, quels sont vos projets?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Si je peux me permettre, monsieur le président, dans la question de monsieur Lussier,
1420 il a été question de la gestion, il a été question du suivi de la biodiversité et à savoir, est-ce
que ce suivi-là va être conféré ou confié à des autorités ou des spécialistes régionaux ou des
spécialistes de Québec.

Premier élément de réponse, c'est qu'actuellement, je dirais dans les étapes de travail
1425 de constitution du réseau des aires protégées, nous sommes dans la phase première qui est
d'identifier les territoires, de leur donner un statut de protection et de – je vais prendre le terme
– engranger des territoires pour faire en sorte qu'on atteigne nos objectifs quantitatifs et
qualitatifs.

Puis, évidemment, puis la question de monsieur Lussier est très pertinente, parce
1430 que l'enjeu de la gestion, ça va être ce qui va occuper nos équipes et les régions pendant les
5, 10, 15, 20, 30 prochaines années, on va s'occuper de notre réseau des aires protégées.

1435 Actuellement, pour nous, il est un peu tôt pour répondre sur des questions précises à
savoir qui va faire le suivi de la biodiversité et comment tout ça va être organisé. L'élément de
réponse que je pourrais fournir à ce stade-ci, c'est qu'il y a un groupe de travail au ministère,
en collaboration avec les directions régionales, qui se penche sur les différents volets de la
gestion qui devront être appliqués et là, on traite de toutes les questions de surveillance sur
1440 les aires protégées, la signalisation, les autorisations. Le suivi de la biodiversité, c'est un
enjeu qui est très important.

Donc, oui, un des objectifs qui est visé, c'est effectivement la gestion participative
parce qu'il est clair que ce n'est pas les gens de Québec qui, malgré toute notre bonne
volonté, qui vont s'assurer que ces territoires-là puissent être gérés de façon efficiente. Et ça
1445 va prendre effectivement l'implication des gens du milieu, de leurs connaissances. Et tout ce
que je peux dire pour l'instant, c'est qu'effectivement ce sont des éléments qui sont réfléchis
au groupe de travail qui porte sur la gestion des aires protégées.

LE PRÉSIDENT :

1450 Monsieur Lussier, est-ce que la réponse vous satisfait?

M. CLAUDE LUSSIER :

1455 On verra l'aboutissement de ce qui sortira quand ils feront une proposition.

LE PRÉSIDENT :

1460 Ce que j'en comprends, c'est que la volonté est là de faire une gestion participative.
Je pense aussi, à la lecture de vos documents, qu'il y a une conscience aussi que, une fois
que le réseau est engrangé ou nommé, c'est à la grandeur du Québec. S'ils font ça
seulement à partir de gens qui sont à Québec, ça va en prendre beaucoup de gens à Québec
qui vont se promener un peu partout.

1465 Donc, le maintien de ce réseau va nécessiter l'implication des gens localement,
monsieur Beauchesne? Je transmets bien votre philosophie?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1470 Vous avez raison, monsieur le président. Toutes les réflexions qui sont amorcées
actuellement, c'est de faire en sorte qu'il puisse y avoir un maillage entre les objectifs de
gestion et la réalisation de cette gestion-là concrètement sur le terrain par les gens des
régions.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous êtes en période de réflexion à ce sujet. J'imagine que cette réflexion va inclure aussi le domaine économique, les coûts, les budgets pour gérer ces aires?

1480 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Vous avez raison et, effectivement, il va falloir être en mesure de déposer des documents de planification qui seront soumis à nos autorités pour faire en sorte de bien mettre en lumière quels sont les impacts budgétaires et organisationnels de vouloir bien gérer le réseau des aires protégées. Mais, pour l'instant, on est encore à l'étape de présenter différents scénarios et de gestion et de financement de ces activités-là avant de soumettre ça aux autorités compétentes.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Lussier?

M. CLAUDE LUSSIER :

1495 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Une autre question?

1500

M. CLAUDE LUSSIER :

La deuxième question, ça va un petit peu avec la première. On parle de mise en valeur, puis là je vais rattacher ma deuxième question à la première. Si on parle de gestion participative et de mise en valeur, est-ce qu'on peut penser à long terme qu'il pourrait y avoir un organisme local qui pourrait s'occuper du développement de l'aire protégée et en même temps du suivi? Est-ce que c'est quelque chose d'envisageable?

1505

Il pourrait y avoir un organisme sans but lucratif local ou un comité quelconque de suivi, mais autant pour le suivi de la biodiversité que du développement du parc comme tel... pas du parc mais de l'aire protégée, en pensant justement, tantôt madame Angel parlait de camping. Bon, il y aurait peut-être de trucs à faire, des petites infrastructures simples à mettre en place, des sentiers, des trucs comme ça. Y aurait-il place à du développement comme ça? Est-ce qu'il y aurait des subventions éventuellement liées à ça?

1515

LE PRÉSIDENT :

Vous pensez à une forme de délégation, en fait, de certains pouvoirs.

M. CLAUDE LUSSIER :

1520

Peu importe la forme que ça pourrait prendre, quelque chose de local. Des gens locaux qui pourraient se réunir, se regrouper avec la MRC ou avec les municipalités et voir comment nous autres, ici en Minganie, on pourrait mettre en place, avec l'aide des gens du ministère, avec leurs programmes, mettre en place le programme de suivi et, en même

1525

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

1530

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Je vous dirais, monsieur le président, actuellement, il n'y a pas de formule arrêtée à l'égard de la gestion des territoires ou de leur mise en valeur. Actuellement, les informations avec lesquelles on travaille, je dirais que c'est de l'information surtout thématique par thématique et je dirais toutes les portes sont ouvertes. Pour l'instant, je ne crois pas que le ministère arriverait aussi... parce que les contextes régionaux sont très différents, les contextes d'occupation du territoire sont très différents. Quand on est dans le sud du Québec, on arrive avec une multitude d'intervenants de tous les niveaux, qu'ils soient fauniques, environnementaux, récréatifs, de villégiature, les pourvoyeurs, les organismes de mise en valeur ou d'exploitation des ressources, bref, il y en a plein. Donc, il va falloir être très imaginatifs dans nos formules de gestion et de participation.

1535

1540

Ce qui est cependant relativement clair à ce stade-ci des décisions et des réflexions, c'est qu'il est peu envisageable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de créer un nouvel organisme qui serait spécifiquement dédié à la gestion des aires protégées. Le ministère a une expérience à cet égard-là, à l'égard des organismes de bassins versants lorsque a été mise en place la Politique nationale de l'eau.

1545

Nous, c'est d'essayer de travailler avec la structure qui sera le plus efficace en fonction des objectifs qui vont être là. Tantôt, si c'est un OSBL déjà formé, tantôt si ce sera un regroupement de gens qui voudront faire ça, tout ça en collaboration évidemment, en étroite collaboration avec nos directions régionales qui vont avoir un rôle très important à jouer notamment à l'égard de l'encadrement et des autorisations qui auront à être données en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* pour les activités qui vont être permises.

1550

1555

Donc, pour répondre à la question, monsieur le président, oui, à l'égard de conférer un rôle important à un OSBL qui serait en région, on y pense, mais je pense qu'il va falloir aussi – et c'est ce qui est intéressant du processus des audiences publiques, c'est justement de pouvoir faire en sorte que ces organismes-là, s'ils existent ou s'ils ont l'intention d'être

1560

formés, puissent se manifester, de voir ensemble comment on va pouvoir effectivement mailler, nous, nos objectifs de gestion avec la volonté régionale de vouloir s'impliquer dans ce processus-là.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, monsieur Lussier, vous me faites penser à ce qui se passe, par exemple, dans les MRC, dans les schémas d'aménagement – madame Elias - il y a parfois des zones à protéger et comment vous les gérez ces zones?

1570

Mme STÉPHANIE ELIAS :

Au schéma d'aménagement, il y a des territoires qui sont déjà dans les statuts de protection. C'est ça. Une des questions que moi je voulais poser au ministère, c'est pourquoi vous n'incluez pas dans votre processus de sélection de site les MRC puis les milieux?

1575

LE PRÉSIDENT :

Le milieu, vous voulez dire les gens, les communautés locales?

1580

Mme STÉPHANIE ELIAS :

Oui. Oui.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1590

Je vais devoir faire un rappel historique puisque les territoires qui ont été sélectionnés dans la province naturelle E, c'est la première génération de territoires qui ont été annoncés après les orientations stratégiques de 2000.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Le E, c'est ici?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1600

La province – excusez-moi – du Plateau de la Basse-Côte-Nord.

LE PRÉSIDENT :

1605 Vous êtes dans le E.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1610 Vous êtes dans la province E. On travaille tellement souvent qu'effectivement, on prend pour acquis que tout le monde connaît ça. Je m'en excuse. Donc, comme on était dans les premières générations, effectivement, le maillage avec d'autres éléments d'aménagement du territoire ou d'autres outils de planification d'aménagement territorial ne se faisait pas tellement. Depuis l'expérience de 2001, en fait, puisque ces territoires-là ont été annoncés en 2002, les choses se font de façon bien différente.

1615 D'ailleurs, dans toutes les autres provinces naturelles, au préalable, il y a eu des tournées d'information où on a demandé à la population en général, quels qu'ils soient, individus, groupes, industriels, des organismes comme les MRC, de proposer des territoires qui pouvaient être intéressants.

1620 Donc, la formule a évolué beaucoup si on compare la façon dont on consulte où on intègre des propositions du public. Donc, à l'égard de la MRC de la Minganie, effectivement, il n'y a pas eu de consultation au préalable ou il n'y a pas eu de tournée d'information. C'est vraiment, les territoires se sont décidés seulement à l'intérieur d'un processus gouvernemental.

1625

Mme STÉPHANIE ELIAS :

1630 Au niveau de la MRC, c'est sûr qu'il y a des territoires d'intérêt qui sont reconnus au point de vue écologique, au point de vue patrimonial ou historique, puis il y a des normes dans le document complémentaire pour protéger ces sites-là. Peut-être qu'on aurait pu vous aider à sélectionner sur d'autres sites ou redéfinir les limites de ceux que vous avez choisis.

LE PRÉSIDENT :

1635 Est-ce que ceux dont on parle ce soir, c'est conforme à vos schémas, à vos plans d'aménagement?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

1640 Bien, dans le schéma d'aménagement, on a quatre grandes orientations. Il y a dix objectifs d'aménagement. Sur les dix objectifs, les projets de réserves de biodiversité concordent en particulier avec un qui est d'appliquer des mesures nécessaires de protection des ressources naturelles afin d'éviter l'extinction des espèces. Ça fait qu'en conservant de façon intégrale le territoire, on s'assure de préserver les ressources.

1645

1650 Par contre, ça va à l'encontre d'un autre objectif qui celui-ci est de favoriser l'amélioration ou la mise en place d'infrastructures, d'équipements qui permet l'exploitation optimale des ressources. Alors, à ce niveau-là, ça contraint au niveau du développement optimal des ressources.

LE PRÉSIDENT :

1655 Quand avez-vous entendu parler de ces réserves? Est-ce que c'est relativement récent chez vous?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

1660 En 2004.

LE PRÉSIDENT :

En 2004?

1665 **Mme STÉPHANIE ELIAS :**

1670 Oui. Le ministère était venu me rencontrer. Par la suite a rencontré les élus que moi j'étais pas à la MRC pour un congé. Puis, à ce moment-là, il y avait même cinq réserves de biodiversité projetées, incluant le bassin de la rivière Natashquan qui, aujourd'hui, on ne le retrouve plus. Je crois qu'il est soit en réserve aquatique ou inclus avec le parc?

LE PRÉSIDENT :

1675 Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1680 Je réponds juste à la question de précision qui est posée, monsieur le président. Donc, la réserve de biodiversité de la rivière Natashquan existe toujours. D'ailleurs, elle est présentée sur les cartes qui sont affichées. Et sur la carte qu'on projette actuellement, c'est l'espèce de cône qu'on voit en plein centre de la carte qui fait une superficie aux alentours de 4 400 kilomètres carrés. C'est une de nos plus grandes réserves de biodiversité projetées actuellement.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Allez-y, madame Elias. Vous aviez terminé?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

1690

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1695

J'avais une question pour vous, suite à ce que monsieur Lussier disait. Comment est-ce que la MRC voit la gestion de ces aires protégées? Est-ce que vous voulez vous impliquer éventuellement ou impliquer les organismes locaux?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

1700

Ce n'est pas encore défini à ce stade-ci, tout dépendant si les réserves se concrétisent. À la MRC, on verra par la suite de quelle façon on veut les gérer ou voir notre implication.

1705

LE PRÉSIDENT :

1710

Est-ce que vous avez déjà des sites qui sont gérés conjointement? Je pense, moi dans mon expérience à moi, il y a une époque où il y avait un site historique national à Pointe-au-Père et c'était une corporation à but non lucratif qui, pour Parcs Canada, faisait toute la gestion, le maintien, l'entretien, les visites. Donc, c'était comme un programme conjoint entre Parcs Canada et cet organisme à but non lucratif. Est-ce que vous avez des organismes du genre ici pour certaines aires?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

1715

Non. C'est sûr qu'il y a Parcs Canada qui s'occupe de la gestion des îles de l'archipel de Mingan mais, sinon avec la MRC, non.

LE PRÉSIDENT :

1720

Parce que, monsieur Lussier, c'est ça que vous voyez, vous, d'une certaine façon. Vous n'avez pas l'idée précise de ce que ça devrait être, mais vous suggérez que la gestion se fasse conjointement avec non seulement les personnes mais peut-être certains organismes sur place qui pourraient. . .

1725

M. CLAUDE LUSSIER :

1730

L'idée, en fait, c'est que si on fait une aire protégée, comme je disais tantôt, protéger pour protéger, je ne pense pas que ça donne grand-chose. Si on le protège, c'est parce qu'il y a quelque chose à protéger. Donc, il y a quelque chose à voir. Il y a quelque chose à

exploiter au niveau touristique sûrement. Ça fait que l'idée, c'est que si on fait ça, puis si le gouvernement dépense notre argent là-dessus, bien au moins qu'il y ait des retombées socio-économiques dans la région. C'est ça l'idée.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous voyez un potentiel touristique, vous, entre autres aux aires protégées?

1740 **M. CLAUDE LUSSIER :**

J'ai aucune idée, je connais pas la région, mais s'il y en a un, est-ce qu'il y a moyen de l'exploiter avec un organisme local? En fait, je disais tantôt que j'étais un simple citoyen, mais je suis aussi sur le c.a. d'un organisme qui s'appelle le Regroupement pour un développement harmonieux de la Minganie, qui pourrait à quelque part très bien s'occuper d'essayer de voir au développement ou de faire des propositions de développement pour cette zone-là.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

1750 En ce qui concerne le tourisme, nous avons monsieur Boudreault, nous avons quelqu'un de l'ATR qui est censé nous écouter ce soir et à qui on pourrait éventuellement adresser les questions si nécessaire. Eux favorisent le développement du tourisme, puis la Basse-Côte-Nord, c'est de grandes régions encore sauvages et qui attirent de plus en plus, je pense, le public.

1755 **M. CLAUDE LUSSIER :**

Définitivement.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Aviez-vous une autre question ou un commentaire, monsieur Lussier?

1765 **M. CLAUDE LUSSIER :**

C'est tout. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1770 Merci. Il n'y a personne d'autre qui s'est inscrit pour le moment. Ne vous gênez pas pour vous inscrire ou retourner vous inscrire.

J'aimerais poursuivre. Quand on parlait des limites tout à l'heure, tout à fait au nord,

1775 on a eu un document qui nous a été soumis par la Société pour la nature et les parcs du Canada, ils nous ont soumis un certain nombre de questions, et une des questions touchait la limite extrême nord de la réserve sur le lac Magpie, donc dans la partie le massif Belmont, je pense, et qui se demandait comment ça pourrait être coordonné tout ça avec la province voisine de Terre-Neuve, parce qu'on est à la limite entre les deux.

1780 En particulier, il y avait une question qui portait sur le fait que la partie nord qui est proposée là n'est plus dans le bassin versant de la rivière Magpie mais dans une espèce de *no man's land* si on veut qui est contesté entre les deux provinces – je n'ai pas pu vérifier si c'est exact ou non – mais qui est une partie qui a l'air de se déverser ni vers le Saint-Laurent ni vers l'Atlantique. Est-ce que c'est exact, monsieur Beauchesne?

1785

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Si vous me permettez, monsieur le président, je vais consulter mes spécialistes sur cette question-là.

1790

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question était la suivante :

1795

Un secteur d'environ 100 kilomètres carrés se retrouve à l'intérieur de la zone litigieuse, le vaste secteur des lacs Assigny et Fleur de May entre Québec et Terre-Neuve, à savoir je pense que le tracé du Conseil privé suivait la ligne de partage des eaux mais ce secteur-là n'a pas l'air de couler ni dans un sens ni dans l'autre. Quelle belle occasion pour faire une petite chicane à propos d'une limite territoriale.

1800

Alors, si c'est le cas, est-ce que vous avez une entente avec Terre-Neuve?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1805

Donc, les éléments qu'on m'indique, monsieur le président, c'est qu'effectivement, à l'égard de la limite territoriale, nous travaillons donc avec la limite du tracé du Conseil privé de 1927 et, nonobstant le fait que la partie nord de la réserve de biodiversité projetée des lacs Belmont et Magpie va au-delà de la limite de bassin versant où on voit le grand lac Assigny et le lac Fleur de May, nous, on le considère quand même.

1810

1815

Donc, cette partie nord là pour nous n'est pas dans un *no man's land* effectivement puisqu'elle se retrouve au sud du tracé de 1927, qui nous a été confirmé d'ailleurs par un courriel que nous avons reçu d'une collègue, madame Louise Lefebvre du MRNF, qui dit bien que la limite identifiée par le MRNF est celle qui doit apparaître sur les cartes, soit pour illustrer le territoire québécois, les bassins de Fleur de May et Assigny en fonction du respect de la limite de 1927.

LE PRÉSIDENT :

1820 Bon, alors, vous me voyez rassuré en ce qui concerne la limite de 1927, mais en ce qui concerne la justification écologique, puisque cette partie-là est dans un autre bassin versant, est-ce que ce n'est pas un petit peu contradictoire de voir que ça fera partie de la réserve qui est surtout consacrée finalement à la rivière Magpie et à son bassin?

1825 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

En fait, les aires protégées sont surtout des limites écologiques et non des limites hydrologiques. Donc, il est fort possible, comme vous savez, les limites de bassin versant souvent vont passer sur le sommet des montagnes. Alors, pour éviter d'avoir une portion de territoire ou une demi-montagne dans l'aire protégée, nous, ce qui nous intéresse, c'est d'avoir la montagne au complet, ce qui explique probablement la non-concordance entre les limites du bassin hydrographique, du bassin versant et de notre limite écologique.

1830
1835 Donc, la partie nord, les limites nord de notre territoire s'expliquent fort probablement par le fait, comme je l'expliquais auprès de monsieur Labrie, qu'on est allés chercher une limite naturelle, probablement la colline au complet ou l'assemblage de reliefs qu'on est allés chercher au complet, ce qui fait qu'on transgresse les limites de bassin versant.

LE PRÉSIDENT :

1840 Mais pas sur la partie ouest du lac Magpie.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1845 Il y a toujours des exceptions aux règles.

LE PRÉSIDENT :

1850 D'accord. On aura une réponse plus complète à ce sujet éventuellement. Il y a aussi dans les questions de la SNAP, je vais passer sur cette question, mais puisqu'on y est, il y aurait apparemment un projet de réserve à Terre-Neuve qui serait situé à peu près, qui ferait presque le lien entre le lac aux Sauterelles et le massif des lacs Belmont. Est-ce que vous pouvez élaborer à ce sujet? Monsieur Bérard.

1855 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui, c'est moi qui vais répondre. Oui, il y a un projet qui a des limites conjointes avec les deux projets de réserve de biodiversité, qui se trouve au Labrador. C'est un projet de 16 000 kilomètres carrés, mais c'est un projet – je ne sais pas exactement le terme en

1860 français – c'est *wilderness area* qui vise à protéger la population de caribous. Donc, oui, on est au courant de ce dossier-là. On les a contactés justement pour avoir de l'information à ce sujet-là.

1865 Donc, c'est deux projets qui, surtout si les deux projets aboutissent, vont être complémentaires puis vont viser de protéger des éléments représentatifs de la biodiversité, mais ça reste que c'est deux projets qui touchent deux provinces différentes pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

1870 Je suis allé sur leur site Internet parce que ça m'intéressant et j'ai constaté que c'est un organisme à but non lucratif et non un organisme gouvernemental. Donc, il n'a pas le même statut que vous?

M. OLIVIER BÉRARD :

1875

Tout à fait. Eux autres, c'est un projet d'étude à date, il n'a pas de statut en tant que tel. C'est vraiment un projet. Mais il y a des projets aussi hydroélectriques qui jouent aussi dans l'analyse du projet.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que j'ai oublié l'année, mais c'était en 1972 qu'ils ont proposé ça. On est comme plus de 30 ans plus tard. Est-ce que ça vous paraît sérieux ou est-ce que ça va aboutir un jour?

1885

M. OLIVIER BÉRARD :

Je ne pourrais pas répondre pour eux autres.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la province de Terre-Neuve a un programme semblable à celui du Québec, à celui de votre ministère? Monsieur Beauchesne.

1895 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Oui, monsieur le président. Terre-Neuve-Labrador ont leur propre stratégie au niveau des aires protégées, l'établissement des aires protégées.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que quand on regarde les limites nord, ce n'est pas le cas pour celle-ci, mais pour celle prévue à la rivière Natashquan, la limite nord est comme sur une ligne droite du Conseil privé. Ça ne semble pas très écologique ça non plus comme limite.

1905

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Effectivement. C'est plutôt géopolitique comme limite, vous avez raison.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce serait bien de pouvoir coordonner avec Terre-Neuve pour essayer de faire un ensemble qui soit plus cohérent au point de vue de la biodiversité.

1915 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Je vous dirais, monsieur le président, qu'à cet effet-là il y a des précédents, parce qu'actuellement au niveau d'un projet de parc au niveau des monts Torngat, il y a une collaboration très efficace entre la province Terre-Neuve-Labrador et la province de Québec pour faire en sorte justement que, de part et d'autre, chacune des autorités provinciales avait identifié ces terrains-là, comme les terrains des monts Torngat, comme très intéressants pour fins de protection. Et je crois que ça va faire... à ma connaissance, c'est un des premiers projets Terre-Neuve-Labrador et Québec de collaboration.

1925

Dans la perspective où nous avons déjà établi nos aires protégées, on retient la proposition effectivement peut-être de voir en sorte avec nos collègues de la province voisine comment on pourrait harmoniser ces territoires-là. Mais, pour l'instant, il n'y a pas d'actions qui ont été posées telles quelles par le Québec.

1930 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

J'appellerais maintenant monsieur Kavanah.

1935

M. CHARLES KAVANAGH :

Bonsoir, monsieur le commissaire!

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Kavanagh!

M. CHARLES KAVANAGH :

1945

Je suis de Longue-Pointe Mingan et un simple citoyen. J'apporte ma voix en fin de compte en ajout à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, à savoir – et j'amène un commentaire – lors des dernières audiences publiques du BAPE qu'il y a eu sur la région concernant l'harnachement d'une chute à rivière Magpie, les voix se sont élevées à savoir qu'on laisse libre, qu'on oublie le restant de la rivière.

1950

On constate, ce soir c'est apporté, de vouloir élargir la zone à protéger qui inclurait en fin de compte une forme d'engagement qu'il y avait eu à cette période-là, il n'y a pas si longtemps, du moins la troisième chute jusqu'à la rivière Magpie. On parle de 55 kilomètres de rivière.

1955

On constate aussi que ce qui mène ce monde, ce qui mène notre monde, on se le cachera pas, c'est l'économie, partout où ce qu'il y a des sous. Alors, partout où il y a une chute, il y a des sous à faire. Partout où il y a un claim minier, il y a un coût potentiel.

1960

La région s'est déjà prononcée, il y a eu une forme d'engagement, on réalise qu'il y a une surdité qui est répétitive, et aussi que les grilles d'analyse font en sorte qu'à toutes les fois qu'on parle d'économie, il faut l'exclure, il faut oublier ça.

1965

J'apporte pour la bonne connaissance de cette audience à savoir, prenez ici, il y a une réserve de parc national. C'est pas encore un parc national, c'est seulement une réserve sous droits autochtones.

LE PRÉSIDENT :

1970

Vous parlez de... je ne suis pas assez familier.

M. CHARLES KAVANAGH :

1975

De l'archipel de Mingan. La réserve de parc national de l'archipel de Mingan.

LE PRÉSIDENT :

1980

D'accord. Les îles de Mingan. Ce n'est pas un parc national, vous dites? C'est une réserve?

M. CHARLES KAVANAGH :

1985

C'est une réserve de parc, oui. Sous réserve des droits autochtones. N'empêche c'est les mêmes règles, c'est les mêmes...

LE PRÉSIDENT :

Pour la plupart des gens, il n'y a pas beaucoup de différence.

1990

M. CHARLES KAVANAGH :

Il n'y a pas beaucoup de différence.

1995

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2000

M. CHARLES KAVANAGH :

110 kilomètres carrés de territoire, c'est environ, bon an mal an, 80 personnes qui y travaillent directement au parc, indirectement, on parle pour chaque emploi créé au parc, c'est 3-4 emplois à côté. Pour la Côte-Nord, puis pour le Québec, pour l'est du Québec, c'est plus de 5 millions \$ de retombées économiques.

2005

On parle de la réserve de Magpie en ce qui concerne de 1 500 kilomètres carrés. C'est une des rivières les plus cotées en Amérique du Nord pour la descente canot, kayak, rafting, et on oublie encore cet aspect-là parce qu'il y a les chutes et un potentiel hydroélectrique.

2010

Je pense qu'à chaque audience que le BAPE va tenir sur le territoire, bien il y a des gens qui vont venir le répéter en écho, on demande juste une chose : un peu de courage au gouvernement, écouter. Il y a des gens qui veulent que ce soit protégé et mis en valeur aussi, parce que tous ces points-là ont été soulevés.

2015

Et un autre constat aussi au niveau de la – je suis toujours sur le même point – un autre constat au niveau de la planète. C'est que toutes les aires protégées de la planète subissent des pressions incroyables d'industries, peu importe leur niveau, que ce soit minier, que ce soit développement résidentiel, que ce soit hydroélectrique, peu importe lequel. C'est la situation planétaire. C'est pas unique au Québec, ce n'est pas unique à l'Amérique et ainsi de suite.

2020

Alors, je répète encore. Toutes les aires protégées sont entourées d'industries. Tout le monde. On réduit la bande frontière puis, au bout de la ligne, il y a des tout petits espaces qui ne sont plus représentatifs de grand-chose. Ça devient un parc urbain au bout de la ligne.

2025

Pour une fois, on ne pourrait pas essayer... on a vu tantôt qu'il y avait une couple de quadrillés qui montrent des claims miniers, un barrage hydroélectrique sur le bassin versant

2030 de la Magpie. Mais si, pour une fois, on entourait tous ces claims miniers, ces barrages hydroélectriques d'aires protégées, juste inverser ça, on pourrait peut-être donner un exemple. Et le Québec en fin de compte cherche à augmenter sa superficie pour rencontrer la Convention de Rio – on l'a eu en préambule dans la présentation tout à l'heure – il y a des adeptes sur le territoire pour ça. Alors, en mon nom personnel, puis je suis persuadé que je rejoins l'opinion de bien des gens, n'ayez donc pas peur et élargissez donc un peu cette zone-là.

2035 On parle pour le cas de Magpie de . . . bon, il y a le volet de l'auge, d'auge glaciaire. Oui, mais juste à côté à l'ouest, c'est un des plus hauts massifs de tout le territoire. Le plus haut est à Manitou mais là, on parle de Magpie, vu qu'on est sur Magpie, bien c'est un des plus hauts plateaux qu'il n'y a pas dans tout le nord du Québec. Allons donc le chercher. Il est du côté ouest justement du lac Magpie.

2040 En fin de compte, c'est ça. Je voulais juste dire ça. Ça, c'est mon premier commentaire que je voulais amener.

2045 Et mon deuxième, mais là ça devient une question, à savoir en émettant un statut de protection pour ce territoire, est-ce qu'il est possible que dans un futur proche ou fort éloigné qu'il y ait un autre statut ou de mise en valeur qui amènerait un autre statut X de protection et de mise en valeur puisse . . . Est-ce que ce statut-là va faire un frein en fin de compte à la mise en place d'une autre aire de protection?

2050 Je prends un exemple, comme exemple une aire de parc national à l'échelle fédérale. C'est un autre drapeau. Est-ce qu'il y aurait un potentiel de . . . est-ce que c'est compatible en fin de compte d'avoir une couche, comme on peut voir dans différents pays sur cette planète, j'ai vu des régions jusqu'à sept niveaux de protection, puis pourtant tout le monde se porte bien sur ces territoires-là.

LE PRÉSIDENT :

2060 Il y a beaucoup d'idées intéressantes dans ce que vous avez dit, puis j'ai retenu deux ou trois, mais je vais commencer par la dernière, si vous permettez. Le statut de réserve de biodiversité, est-ce que c'est un statut qui est permanent? Est-ce que c'est un statut qui peut mener à un statut différent éventuellement? Est-ce que ça pourrait être dégradé aussi, aller dans une direction ou dans l'autre?

2065 Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2070 Pour l'instant, le statut de réserve de biodiversité, si on parle actuellement, monsieur le président, c'est un statut projeté. Monsieur Bérard dans sa présentation a illustré la période

2075 d'application de ce statut projeté. On parle d'une période de quatre ans à partir de la période où le gouvernement rend la décision et que c'est publié de façon officielle dans un avis. Et ce quatre ans là est donc prolongeable d'un deux ans. Donc, autrement dit, le gouvernement se donne une période de six ans à l'intérieur de laquelle on doit passer d'un statut projeté à un statut permanent.

2080 Donc, à la question : est-ce que la protection est permanente? Elle est permanente, oui, puisque le gouvernement a pris une décision de protéger ce territoire-là. Maintenant, une fois qu'on a pris cette décision-là, il y a un processus qui mène au statut final.

Pour ce qui est de la superposition des statuts. . .

LE PRÉSIDENT :

2085 Je vous interromps. On comprend que cette réserve de biodiversité, si tout allait bien, si tous les gens étaient d'accord et qu'on arrivait à la suite de notre rapport et de votre étude à vous à dire : «Oui, en 2007, c'est la date limite», on a quand même deux ans de plus ou, au plus tard en 2009, une décision est prise et le statut est ou n'est pas accordé. S'il est accordé, ça devient une réserve permanente.

2090 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Exact.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, allons-y avec la superposition de statuts.

2100 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

2105 Alors, à l'intervention de monsieur Kavanagh, à l'égard de la superposition des statuts sur une même portion de territoire, pour moi, c'est une notion nouvelle. J'ai vu – et ça, on peut le faire à l'intérieur du plan de conservation, c'est-à-dire dans un territoire comme la réserve de biodiversité projetée de Magpie qui fait 1 500 kilomètres carrés, il pourrait y avoir à l'intérieur de ce polygone-là, ce grand périmètre-là différents zonages, différents statuts. Effectivement, il pourrait y avoir une partie de la réserve qui serait une réserve écologique où, là, c'est la conservation intégrale.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Personne, pas de camping, pas de canot kayak, pas de sentier de motoneige, rien.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2115 Exact. La réserve écologique au Québec, c'est le statut de conservation le plus fort. C'est vraiment, pour prendre une image, c'est vraiment la cloche de verre. Les seules activités qui sont permises, c'est des activités scientifiques, sans cueillette, ou des activités éducatives. Donc, les réserves écologiques, on n'en a pas parlé mais on classe ça dans la catégorie de l'Union de la conservation de la nature, dans la catégorie 1. L'UICN a six
2120 catégories, je dirais de la moins permissive à peut-être la plus permissive. Donc, dans les catégories de 1 à 6, les réserves écologiques au Québec, c'est les catégories 1A.

Donc, il est possible d'avoir une diversité de statuts. . .

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Et, dites-moi, la réserve de biodiversité est lequel numéro?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2130 C'est 3, en général.

LE PRÉSIDENT :

2135 3?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2140 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2145 C'est parce que monsieur Kavanagh faisait référence à un parc national. Est-ce qu'un parc national, c'est 4 ou 5 ou 2 ou 6 par rapport à la rigueur de la conservation qu'on y applique?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2150 Excusez, monsieur le président, je vais devoir vous faire répéter la question, j'avais des informations qui rentraient au même moment où vous posiez la question. Je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

2155 On constate que le niveau 1, c'est la réserve la plus intégrale. On ne peut presque pas respirer quand on se déplace à proximité de cette réserve. La réserve de biodiversité,

vous dites c'est 3. Et un parc national, ça serait de quel ordre?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2160 En général, les parcs nationaux sont de catégorie 2 sur l'échelle de l'UICN.

LE PRÉSIDENT :

2165 Alors, sa question était, disons qu'en 2009, on a donné un statut de réserve de biodiversité qui est de catégorie 3 à ce secteur. Est-ce qu'on pourrait dans 20 ans ou 30 ans plus tard, dire : «Ça devient un parc national de statut 2».

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2170 À ce moment-là, il faudrait... écoutez, c'est un peu hypothétique comme scénario. À ma connaissance, je n'ai pas vu de territoire qui avait déjà un statut donné, conféré à un autre statut par la suite. Actuellement, ce qu'on voit surtout ou ce qu'on envisage à l'égard des réserves de biodiversité, c'est qu'il y ait adjacence de différents statuts. Donc, il pourrait très bien y avoir, dans une réserve de biodiversité projetée, une partie réserve écologique, une
2175 partie même sous fins de parc et une partie qui serait réserve de biodiversité.

Ce que ça confère au territoire, c'est une espèce de zonage ou un zonage d'aménagement qui ferait que sur l'ensemble du territoire, un, il y a un régime de protection complet mais il y aurait, dépendamment des secteurs et dépendamment de la rareté ou de la
2180 fragilité ou des objectifs de conservation, des moyens plus ou moins flexibles pour atteindre ces objectifs-là.

Mais la superposition de statuts, pour moi, c'est nouveau. Cependant, on m'informe qu'effectivement, il y avait une étude fédérale qui étudiait la possibilité de créer un parc
2185 national sur la rivière Magpie et sur la rivière Manitou. Mais est-ce que cette étude-là prévoyait la superposition de différents statuts? Là, je ne connais pas du tout en détail ces éléments-là.

LE PRÉSIDENT :

2190 Monsieur Kavanagh, est-ce que ça explore la question suffisamment?

M. CHARLES KAVANAGH :

2195 Oui. À titre d'exemple, ici sur le territoire, voyez-vous, il y a deux refuges d'oiseaux migrateurs. C'est un peu l'équivalent d'une réserve écologique, si on veut, mais axée sur un point, sur les oiseaux, où la majorité des activités sont non permises. Et il y a un statut de parc national par-dessus. Alors, c'est deux couches. On ajouterait une réserve de la biosphère, une autre couche. Et ainsi de suite, et ainsi de suite.

2200 Alors, le gros de ma question était est-ce que la réserve de biodiversité peut être un frein? Parce que peu importe le statut, parce qu'il y a des statuts d'ordre on parle municipal, provincial, fédéral et international et ainsi de suite. Alors normalement, non, mais là je voudrais juste l'entendre dire.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, vous pensez en termes de développement économique ou développement du tourisme, un certain type de tourisme?

2210 **M. CHARLES KAVANAGH :**

 Pour le futur. Pour le futur, en fin de compte. En instaurant une réserve de biodiversité sur un territoire X, dans ce cas-ci, ce qui m'intéresse sur le territoire, c'est Magpie, mais il ne faudrait pas qu'il devienne aussi un frein à une probable mise. . . une hypothétique mise en place.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

 Je pense que je comprends votre question. Par exemple, vous dites : le plateau qui est là à l'ouest, c'est peut-être un des plus beaux plateaux sur la Basse-Côte-Nord à cause de sa hauteur, de son altitude. La rivière a un potentiel extraordinaire à cause de sa beauté. Ça pourrait être un beau parc national. Mais comme il y a une réserve de biodiversité, ça ne pourra jamais devenir un parc national. C'est un peu ça que vous avez en tête?

2225 **M. CHARLES KAVANAGH :**

 Du moins de s'assurer que ça ne devienne pas un frein.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

 Qu'on ne perde pas d'opportunité, autrement dit, parce qu'un parc national a plus, selon cette hypothèse, a plus d'intérêt pour le tourisme qu'une simple réserve de biodiversité. Oui?

2235 **M. CHARLES KAVANAGH :**

 C'est une question d'accès.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui. Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2245 Tout ça me semble un peu hypothétique comme scénario, mais pour répondre à votre préoccupation, pour répondre, monsieur le président, à la préoccupation de monsieur Kavanagh, je ne crois pas qu'une réserve de biodiversité pourrait être un frein nécessairement à l'établissement d'autres aires protégées.

2250 Cependant, l'objectif pour le gouvernement du Québec est toujours, puis c'est important de se rappeler ça aussi... je comprends bien la perspective de monsieur Kavanagh quand il a mentionné : imaginons pour un instant – puis il faut vraiment faire beaucoup d'efforts de réflexion – que ce sont des territoires protégés qui englobent les quelques claims, mon Dieu, ça serait vraiment intéressant de voir ça. Ceci étant dit, l'objectif de la Stratégie sur les aires protégées, c'est un objectif de représentativité.

2255
2260 Donc, pour le gouvernement du Québec et, actuellement, comme on comptabilise un effort de 8 % à l'intérieur de chacune de nos provinces naturelles, à ce stade-ci, il serait pour nous... on dépasserait les objectifs et quantitatifs et qualitatifs à l'égard de la planification du réseau des aires protégées parce que, malgré le fait qu'on étudie actuellement quatre territoires à l'intérieur d'une province naturelle, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'objectif, c'est la création d'un réseau d'aires protégées, et le réseau en soi capte les éléments de biodiversité que l'on veut protéger.

2265 Ceci étant dit, lorsqu'il y a des éléments qui semblent très intéressants au niveau de la protection, comme quelqu'un parle ici du plateau à l'ouest du lac Magpie, à ce stade-ci, et l'objectif des audiences publiques effectivement, c'est de recueillir ces informations-là et, pour l'instant, les limites de l'aire protégée projetée ne sont pas définitives.

2270 Donc, s'il y a lieu d'intégrer de nouvelles portions de territoire qui sont adjacentes aux limites proposées, ça peut faire l'objet d'une proposition en bonne et due forme que le ministère du Développement durable, en collaboration avec le MRNF, devra analyser, toujours en tenant compte des objectifs que l'on vise à l'égard de la qualité et de la quantité du réseau.

2275

LE PRÉSIDENT :

2280 Monsieur Kavanagh, dans votre intervention au début, vous aviez deux autres points que je ne voudrais pas oublier. Il y en avait un qui concernait la taille des aires protégées : est-ce que ça vaut la peine de protéger des tout petits morceaux qui sont menacés de toutes parts par rapport aux grandes aires protégées? Quelle est votre stratégie en ce qui concerne la taille des aires protégées?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2285

Sans faire un grand cours sur la biologie de la conservation, de façon générale, les idées des différents chercheurs sur les territoires, la superficie des territoires qui permet de maintenir les processus écologiques naturels, plus le territoire est grand et d'un seul tenant et relativement intègre, plus les processus écologiques, les fonctionnements, les grands régimes de perturbation qui ont lieu sont soumis donc à quelque chose non modifié, non modifiable. Donc, il est clair que plus on protège de grands territoires, plus c'est efficace.

2290

2295

Des espèces de balises directrices, mais encore là c'est vraiment des balises, ce n'est pas des objectifs clairement à atteindre, de façon générale, on essaie d'avoir dans chacune de nos provinces naturelles une grande aire protégée. Et dépendamment du contexte écologique, dépendamment du contexte des droits aussi qui sont consentis, tout ça peut varier.

2300

Sur la Basse-Côte-Nord, on est chanceux, on a une grande réserve de biodiversité qui est la Natashquan avec plus de 4 000 kilomètres carrés; Magpie avec 1 500 kilomètres carrés. Juste pour vous donner une idée, Magpie, c'est la même superficie que le Mont Tremblant dans le sud du Québec. C'est le plus grand parc national qu'on a avec 1 500 kilomètres carrés. Je pense que le Parc du Mont Tremblant, c'est 1 595, si ma mémoire est juste.

2305

2310

Donc, oui, notre objectif, c'est de proposer des territoires les plus grands possible. Pour la Côte-Nord, pourquoi des grands territoires comme 4 000, puis 1 500 kilomètres carrés? Un des éléments de réponse, c'est le régime de perturbation par les feux. On est, la province de Québec est régie par trois grands régimes de feux : celui de l'ouest à l'Abitibi, donc où c'est des feux de petite superficie d'une fréquence rapprochée et d'une intensité moyenne, alors que sur la Côte-Nord, on est sur des cycles de feux qui sont beaucoup plus longs, on va avoir de grands épisodes de feux sur des intervalles plus grands, mais quand le feu passe, c'est des feux de très grande superficie. Je pense que vous avez assez d'histoire, plus que moi probablement pour vous rappeler de ça.

2315

2320

Donc, si on veut, par exemple, maintenir les processus naturels de régénération des forêts par le passage des feux, bien, plus notre aire protégée est grande, plus on a de chance qu'elle ne passe pas tout au feu d'un seul tenant et qu'on ait cette mosaïque de paysages qui maintiennent la biodiversité.

Grosso modo, c'est un peu les concepts qui sont derrière nos principes. Donc, on vise pour chacune des provinces naturelles à avoir au moins une grande aire protégée dans la mesure du possible de l'ordre de 1 000 kilomètres carrés et plus.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Si je peux me permettre un exemple, les deux autres aires protégées qui font partie de cette audience, qui sont tout à fait à l'est, il y en a une qui est énorme et l'autre est toute petite. Alors, quels sont les motifs derrière ça?

2330

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2335 Il y a deux raisons principales. Celle qui est énorme, comme vous dites, le lac Guernesé, c'est des principes de représentativité. Alors, plus un élément est commun dans le paysage, par exemple si un élément fait 10 000 kilomètres carrés au total dans toute la province et que, nous, on veut venir protéger l'équivalent de 8 %, bien il faut aller chercher 800 kilomètres carrés de cet élément de représentativité-là.

2340 Les collines de Brador, c'est un élément de rareté. C'est un phénomène géologique, des roches sédimentaires, des roches calcaires qui forment un tout petit complexe géologique dans une mer immense de granit que forme la province E. Donc, quand on cherche les éléments de représentativité, on veut effectivement protéger ce qui est commun. Et pour ce qui est comme commun, il y en a beaucoup, c'est comme des chemises blanches, toutes proportions gardées, dans les garde-robes il y en a souvent plus que des chemises d'une couleur excentrique.

2345

2350 Les collines de Brador, c'est un élément excentrique de la diversité biologique mais il y a une biodiversité très, très spécifique qui est associée à ça. Il y a des espèces végétales qui sont calcicoles, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs que sur ces petits rochers calcaires là. Donc, ce qui fait que l'élément de rareté fait en sorte que ce territoire-là, même s'il est tout petit, on va le chercher au niveau de la représentativité de la biodiversité.

2355

LE PRÉSIDENT :

2355 Monsieur Kavanagh, j'aimerais aussi revenir – merci, monsieur Beauchesne – à une des premières choses que vous avez dites en ce qui concerne l'engagement pour le développement hydroélectrique du 50 quelques kilomètres sur la Magpie. Vous avez parlé d'un engagement. Qui s'est engagé à quoi?

2360 **M. CHARLES KAVANAGH :**

2365 C'est ça, je ne maîtrise pas ce dossier pour ne pas y avoir participé. Seulement en avoir eu écho. Mais lors d'une dernière audience, le compromis social qui avait été accepté, allons-y pour l'aménagement de la première chute de la rivière Magpie, on parlait de 22 mètres je pense qu'on disait tout à l'heure qu'on inonde. On va à la première qui va jusqu'à la deuxième et qu'on laisse intact le reste.

2370 Puis là, on apprend aussi qu'une des raisons qui a fait, qui découle de la grille d'analyse, pourquoi la réserve de biodiversité ne s'est pas rendue jusqu'à la troisième chute, bien il y a un intérêt pour le potentiel hydroélectrique, alors que le milieu se prononce à quelques reprises et va encore le refaire et le redemande encore à l'intérieur de. . . profite de cette audience pour le resouigner. Y a-t-il moyen de conserver cette rivière?

LE PRÉSIDENT :

2375 Alors ça, c'est des éléments qui se retrouvaient, je présume, je ne l'ai pas devant moi et je ne l'ai pas en mémoire non plus, dans le rapport du BAPE qui a porté sur ce développement hydroélectrique. Pas celui-là mais sur le projet Hydro-Méga. D'accord.

2380 Je vais demander à monsieur Desrochers s'il est au courant ou s'il connaît un engagement qui a été pris soit par Hydro-Québec, soit par le MRNF à ce sujet.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

2385 De ce que j'ai compris de l'intervention, on parlait d'un consensus social et non pas d'un engagement lors de la présentation des audiences. Il faut rappeler aussi que les projets qui sont réalisés par Hydro-Québec respectent toujours trois critères de base, c'est-à-dire qui sont économiquement acceptables, qui sont environnementalement acceptables et qui sont acceptés par la population. Donc, chaque projet sera analysé avec ces trois critères. Et si
2390 dans le milieu le projet est rejeté, bien, Hydro-Québec ne réalise pas ces projets-là.

LE PRÉSIDENT :

2395 Merci, monsieur Desrochers.

Monsieur Kavanagh, est-ce que vous avez un. . .

M. CHARLES KAVANAGH :

2400 Ce qu'on me dit, c'est au niveau de recommandation qui a été amenée, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

2405 Donc, le BAPE avait fait une recommandation à cet effet?

M. CHARLES KAVANAGH :

C'est ça.

2410

LE PRÉSIDENT :

Suite à des représentations du public.

2415

M. CHARLES KAVANAGH :

C'est ça. C'est ça.

2420

LE PRÉSIDENT :

Merci. Autre question?

M. CHARLES KAVANAGH :

2425

Je vais peut-être y aller pour une suggestion, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Allez-y.

2430

M. CHARLES KAVANAGH :

2435

Bon, on parle qu'on est en train de mettre en place une réserve de biodiversité et déjà on a des projets pour l'été, pour lui couper la tête, en faisant un corridor de transport d'énergie. Y aura-t-il moyen alors. . . Vous avez remarqué. . . Parce que ce que j'amène, c'est pas nouveau, ça a été soulevé au cours de cette soirée. On met en place des réserves de biodiversité un peu partout et je crois qu'il n'y en a aucune d'accessible, à part que par l'avion ou encore bien du courage et du temps.

2440

LE PRÉSIDENT :

On va mettre ça au clair avant d'aller plus loin. Monsieur Beauchesne, est-ce que les réserves de biodiversité dans l'ensemble au Québec, les projetées ou qui ont déjà reçu leur statut, s'il y en a, est-ce que la majorité sont inaccessibles autrement que par avion?

2445

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2450

Pour la province naturelle de la Basse-Côte-Nord, effectivement, c'est des territoires qui sont plus difficiles d'accès, mais pour ce qui est de toutes. . . Il y a 46 réserves de biodiversité projetées actuellement qui sont des aires protégées en bonne et due forme, monsieur le président, qui sont protégées en vertu de la loi, qui sont déjà comptabilisées au sens des définitions de l'Union internationale de conservation de la nature, et je vous dirais

2455 qu'un bon nombre sont accessibles actuellement, puisqu'elles ont été créées dans la zone de forêt boréale dite commerciale, donc pour lesquelles plusieurs secteurs d'ailleurs à proximité ont déjà fait l'objet de travaux d'aménagement forestier.

2460 Si je prends les réserves de biodiversité projetées dans la province naturelle des basses terres de l'Abitibi, la plupart des réserves de biodiversité sont accessibles en voiture. Mais effectivement, le cas de la province E, c'est la particularité, ce sont des grands territoires qui sont protégés par leur inaccessibilité.

LE PRÉSIDENT :

2465 Monsieur Kavanagh, poursuivez.

M. CHARLES KAVANAGH :

2470 Oui. Alors, vu que Hydro-Québec va avoir besoin d'un espace pour faire le transport d'énergie, il y aurait peut-être une recommandation à émettre, à savoir de compenser en prolongeant déjà des chemins forestiers qui sont ici à partir de la rivière Saint-Jean qui pourraient se rendre jusqu'au lac Magpie et ainsi le rendre accessible à la majorité des Québécois et permettre aussi sa mise en valeur à des coûts complètement différents de ce qui existe déjà aujourd'hui. Et qui sait, avec des retombées économiques beaucoup plus rentables pour la région, surtout pour la région, et peut-être même à l'échelle du Québec
2475 d'équivalence de qu'est-ce que ça peut être un parc national aménagé. Qui serait fait par l'entreprise privée entre autres.

LE PRÉSIDENT :

2480 Donc considérer. . .

M. CHARLES KAVANAGH :

2485 Le potentiel. Le potentiel de cette réserve. On reconnaît le potentiel de la réserve de biodiversité. Une mise en valeur.

LE PRÉSIDENT :

2490 De faire le maximum donc pour qu'elle serve à quelque chose. . .

M. CHARLES KAVANAGH :

C'est ça.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

. . . et que ça favorise l'économie tout en demeurant une réserve.

2500 **M. CHARLES KAVANAGH :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2505 Merci.

M. CHARLES KAVANAGH :

Je vous remercie beaucoup.

2510

LE PRÉSIDENT :

Madame Angel.

2515 **Mme SYLVIE ANGEL :**

Rebonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2520

Rebonsoir, madame.

Mme SYLVIE ANGEL :

2525

Je vais aller dans le sens de monsieur Kavanagh. Il y a une étude qui est sortie en mai 2002 qui est une synthèse des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt : rivières Manitou, Magpie et Mingan. C'est un rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada pour viser un des trois bassins versants pour faire un parc national. Est-ce que justement un statut de réserve de biodiversité pourrait aller à l'encontre

2530

LE PRÉSIDENT :

2535

Alors, dites-moi d'abord, ce rapport, madame Angel, ça a été publié par un organisme gouvernemental ou non gouvernemental?

Mme SYLVIE ANGEL :

2540 C'est Sylvain Archambault qui le présente à l'Agence de Parcs Canada. Je pense que c'est le SNAP, mais j'en suis pas certaine.

LE PRÉSIDENT :

2545 Est-ce que c'est disponible, ce rapport? Est-ce que vous en avez une copie?

Mme SYLVIE ANGEL :

Sur Internet.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Sur Internet. On pourra trouver la référence.

Mme SYLVIE ANGEL :

2555 Mais je vous ai amené. . .

LE PRÉSIDENT :

2560 Vous la donnerez à madame Boutin derrière tout à l'heure.

Mme SYLVIE ANGEL :

D'accord.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

2570 Monsieur Beauchesne, on revient à la question du parc national. Qu'en est-il de cette proposition? Est-ce que vous êtes familier avec cette proposition?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2575 Monsieur le président, je vois deux éléments. Il y a d'abord l'élément sur le territoire, les éléments de représentativité. J'ai mentionné tout à l'heure de quelle façon le gouvernement du Québec entendait atteindre ses objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'égard du réseau. La prise en considération des études qui ont été faites là-dedans est couverte en partie par les résultats de réserves de biodiversité projetées que nous avons soumis.

Pour répondre au second volet de la question, à savoir : est-ce que le projet de

2580 réserve de biodiversité pourrait nuire à une éventuelle venue d'un parc national fédéral? À cet
égard-là, je vous dirais que les éléments de réponse que je vais fournir ne sont pas d'ordre
ministériel mais sont d'ordre gouvernemental, à savoir la position du gouvernement du
Québec et quel que soit le parti au pouvoir à l'égard de l'instauration de parcs nationaux
fédéraux sur les terres du domaine public du Québec.

2585

Pour l'instant, la position est la suivante. C'est que toute aire protégée qui serait créée
sur le territoire du Québec, en fonction des compétences du Québec, le serait en fonction du
corpus législatif québécois. Donc, à cet effet-là, la position actuelle du gouvernement est
somme toute assez claire, c'est qu'il n'y aurait pas de nouveaux parcs fédéraux créés, de
parcs nationaux du Canada créés sur les territoires du Québec.

2590

Donc, s'il le faisait, il y aurait lieu de voir avec le gouvernement fédéral de quelle façon
le gouvernement pourrait conférer sur les territoires visés par le gouvernement fédéral son
statut de parc national en vertu de la *Loi sur les parcs* du Québec.

2595

Mme SYLVIE ANGEL :

Ce qui signifie – excusez-moi – que donc, il ne pourrait pas y avoir de projet, si je
comprends clairement.

2600

LE PRÉSIDENT :

Madame Angel, vous vous adressez à moi.

2605

Mme SYLVIE ANGEL :

Pardon.

LE PRÉSIDENT :

2610

Ce qui signifie que?

Mme SYLVIE ANGEL :

2615

Ce qui signifie qu'il ne pourrait pas y avoir de parc national si un statut permanent de
réserve de biodiversité était. . .

LE PRÉSIDENT :

2620

De parc national fédéral?

Mme SYLVIE ANGEL :

Oui. Excusez-moi.

2625

LE PRÉSIDENT :

Je pense que même sans statut de réserve, il n'y aurait pas de parc national fédéral. C'est ce qu'on a compris, quel que soit l'endroit. Monsieur Beauchesne, c'est bien ça?

2630

M. PATRICK BEAUCHESNE :

C'est bien ça.

2635

LE PRÉSIDENT :

Alors, il n'y aura plus, selon la politique actuelle du gouvernement du Québec, il n'y aura plus de nouveaux parcs nationaux fédéraux sur le territoire du Québec.

2640

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Cette position-là a été réitérée par monsieur Charest lors d'une visite récente aux Îles-de-la-Madeleine.

2645

LE PRÉSIDENT :

Alors donc, ça répond à votre question.

Mme SYLVIE ANGEL :

2650

Très bien. Ma deuxième question porte donc concrètement encore sur la mise en valeur. On a parlé de mise en valeur et aussi de «surveillance», entre guillemets, du territoire si on impose certaines règles, comment, quelle structure va être mise en place, puisque ici on parle de territoire éloigné, pour s'assurer que ces règles-là soient respectées. De quelle manière ça va être fait et est-ce qu'il va y avoir... parce qu'on n'est pas dans un parc. Comment on va régir tout ça, les hydravions qui arrivent sur un lac, comment on va faire en sorte que toutes les règles soient respectées par tout le monde qui utilise le parc, la réserve de biodiversité.

2655

2660

LE PRÉSIDENT :

Oui, réserve. Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2665

Dans une question précédente, on faisait référence, monsieur le président, au comité de travail actuellement en place sur tous les éléments qui concernent la gestion. J'ai mentionné également dans mon élément de réponse la question de la surveillance du territoire et de l'application réglementaire inhérentes au plan de conservation et à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

2670

Effectivement, cette question-là est importante, elle est fondamentale. Il y a un des éléments qui est évidemment la question des budgets. Actuellement, à l'égard des aires protégées, nonobstant les parcs qui sont gérés et qui sont surveillés entre autres par les officiers de la Société des établissements de plein-air du Québec, pour les parcs du sud j'entends, les seules autres aires protégées qui seront l'objet d'un régime de surveillance, ce sont les réserves écologiques.

2675

Et, d'ailleurs, ce sont des agents de conservation et de mise en valeur de la faune qui appuient le ministère du Développement durable, et cette collaboration très importante qui se fait à chaque année a été faite en vertu d'une entente administrative entre le MDDEP, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, entente qui convient un certain nombre d'heures qui sont consacrées par les agents de conservation de la faune à la surveillance des réserves écologiques.

2680

2685

À cet égard-là, par exemple, je peux vous dire que pour la surveillance de la réserve écologique Louis-Babel qui est située sur l'île René-Levasseur dans le réservoir Manic fait l'objet de deux survols aériens par année où les agents de conservation de la faune, en collaboration avec des gens du Conseil de Bande de Betsiamites, qui forment un comité de gestion de la réserve écologique, s'assurent de ça.

2690

Donc, évidemment la question... actuellement, tout à l'heure, je mentionnais – puis je fais un rectificatif – j'ai mentionné qu'on avait 46 réserves de biodiversité. On me dit, en fait, il y a 39 réserves de biodiversité et il y a 7 réserves aquatiques projetées. Petit détail important.

2695

Comment on va surveiller tout ça? La question est bonne. Il est certain d'ores et déjà que les réserves de biodiversité, l'enjeu principal, c'est la protection de la biodiversité. Donc, déjà de savoir que ça va être soustrait aux utilisations industrielles, forestières, minières, forces hydrauliques, c'est déjà beaucoup en termes de protection.

2700

Maintenant, est-ce que les budgets, les ressources nécessaires à une surveillance détaillée et fine de tous ces territoires-là vont être permises? Pour l'instant, je vous dirais pas plus qu'à l'heure actuelle, compte tenu des ressources financières qu'on a. Mais c'est une préoccupation qui est là.

2705

2710 Actuellement, il y a un mécanisme qui est prévu en termes d'autofinancement pour la
gestion des aires protégées et c'est un mécanisme qui est inclus à l'intérieur du fonds vert,
fonds vert qui a été mis sur pied lors de l'adoption de la *Loi sur le développement durable* au
mois de décembre l'an dernier. Je ne peux pas vous donner plus de détails parce que la
mécanisme du fonds dédié, qui serait dédié aux aires protégées, n'est pas encore connue,
n'est pas encore en place non plus. Mais ça, c'est une piste qui nous permet de croire que,
éventuellement, nous serions capables effectivement de conférer des ressources financières
pour assurer la surveillance et la gestion des aires protégées.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, madame Angel, je vais demander à monsieur Flowers votre
expérience et vos connaissances sur comment on peut protéger, que ce soit un parc, que ce
soit une aire protégée, que ce soit un site.

M. MICHEL FLOWERS :

2725 Si c'est le parc ou les réserves d'Anticosti, comme monsieur Beauchesne disait, on
nous donne un budget pour quelques heures par année pour faire une protection ou aller
visiter la réserve. Et s'il faut mettre les pancartes, c'est avec leur réserve, sinon, on n'y va
pas.

LE PRÉSIDENT :

2730 Est-ce que vous avez, que ce soit dans la région ici ou ailleurs au Québec, des
ententes, par exemple, avec les citoyens ou les comités de citoyens? On sait que souvent les
citoyens, s'ils croient à un projet, ils sont capables de le protéger beaucoup plus efficacement
qu'une seule personne, par exemple, qui n'a pas de budget, qui ne peut pas couvrir toute la
Basse-Côte-Nord.

M. MICHEL FLOWERS :

2740 Non. Bien, on travaille conjointement avec les associations de chasse et pêche et
beaucoup de villégiateurs. Eux vont nous rapporter ou nous informer s'il y a des actes de
braconnage ou quoi que ce soit dans leur secteur. Sinon, on n'a pas d'entente de signée avec
eux autres. C'est nous, à même nos budgets ou lorsqu'on a une plainte d'un citoyen à tel
endroit, il y a telle affaire qui se passe, on a les budgets pour y aller.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous, vous avez des pouvoirs pour arrêter quelqu'un, par exemple, qui a
contrevenu à une loi.

2750 **M. MICHEL FLOWERS :**

Pour enquêter, arrêter, emmener à la Cour. Ça, on a tous les pouvoirs nécessaires en tant qu'agent de protection de la faune.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous n'avez pas les budgets suffisants pour surveiller autant d'aires protégées.

2760 **M. MICHEL FLOWERS :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

2765 Sur le territoire.

M. MICHEL FLOWERS :

Non.

2770

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce serait nécessairement, il faudrait que la population participe pour assurer le maintien de ces aires.

2775

M. MICHEL FLOWERS :

La population ou les ministères.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Ou d'autres ministères.

2785 **M. MICHEL FLOWERS :**

2790

Ou d'autres ministères qui nous donnent les fonds nécessaires à protéger tous ces secteurs-là. Puis comme plusieurs l'ont dit ici à soir, ça se protège quasiment tout seul. Sauf lorsqu'il faut se déplacer, il faut aller dans ces secteurs, c'est extrêmement dispendieux. On y va seulement par hydravion ou par hélicoptère. Puis, dans notre secteur, un vol en hélicoptère, c'est 1 500 \$ de l'heure. Donc, partir de Havre-Saint-Pierre pour aller là ou aller sur la Basse-Côte, on a été déjà sur la Basse-Côte en hélicoptère, à chaque fois qu'on va là,

c'est 8-10 000 \$ d'hélicoptère. C'est extrêmement dispendieux. Donc, on ne peut pas y aller régulièrement. Sauf l'hiver en motoneige, là le territoire est beaucoup plus accessible. Si on parle des collines de Brador, si on parle de l'autre secteur. . .

2795

LE PRÉSIDENT :

Le lac Guernesé.

2800

M. MICHEL FLOWERS :

. . . le lac Guernesé, c'est beaucoup plus facile d'accès l'hiver. Mes agents font deux, trois patrouilles par hiver dans ce secteur en motoneige. C'est beaucoup moins dispendieux.

2805

LE PRÉSIDENT :

Et lorsqu'ils font les patrouilles l'hiver en motoneige, ils vont voir quoi au juste?

2810

M. MICHEL FLOWERS :

Surtout les ravages d'originaux, les ravages de caribous, le trappage. On voyage surtout dans le secteur aussi pour donner de l'information aux gens, se montrer et leur parler beaucoup de la protection de la faune, de la chasse, de la pêche, le piégeage. On parle beaucoup d'éducation aussi. À chaque hiver, on rencontre, on fait la Basse-Côte-Nord, on rencontre les élèves de 6^e année. On a un programme *La faune et vous*, puis on parle beaucoup de la faune.

2815

LE PRÉSIDENT :

2820

Merci, monsieur Flowers.

Madame Angel.

2825

Mme SYLVIE ANGEL :

Oui, c'était juste parce que lors de ma première intervention, on avait mentionné le fait que trop d'utilisateurs sur un secteur pouvaient amener des dégradations. Donc, je me demandais, est-ce qu'il va y avoir justement une évaluation de la capacité du support et de quelle manière ça va être fait et de quelle manière la formation va être distribuée à tous les utilisateurs?

2830

Moi, je pense notamment il y a des compagnies américaines qui viennent faire cette rivière. De quelle manière elles vont être soumises à respecter ces règles? Comment elles

2835 vont le savoir? On n'entre pas dans une aire de biodiversité, dans une aire protégée comme dans un parc. Là, on prend un hydravion, on atterrit sur un lac, puis si on n'a pas envie d'être informé, on n'est pas informé.

2840 Donc, de quelle manière tout ça va s'arrimer pour qu'il y ait un développement harmonieux, qu'on puisse utiliser le milieu mais que ce soit fait de la même manière par tous les utilisateurs et qu'il n'y ait pas de dégradation abusive d'une part et d'autre.

LE PRÉSIDENT :

2845 Monsieur Beauchesne, est-ce qu'on peut imaginer qu'il y aurait des droits à payer éventuellement pour aller... par exemple, madame Angel dit : « Il y a des compagnies américaines qui arrivent en hydravion, qui s'en vont sur les lacs. » Est-ce que ces compagnies paient des droits en ce moment? Est-ce qu'il y a des règlements à suivre? Est-ce que n'importe qui arrive quand ils le veulent? Monsieur Beauchesne.

2850 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

2855 À ma connaissance, non, il n'y a pas de redevance pour l'utilisation récréative des plans d'eau. Maintenant, monsieur le président, à l'égard de la préoccupation, de quelle façon le ministère, le gouvernement ou l'organisme régional responsable de la gestion serait capable de faire en sorte d'informer ces personnes-là qui arrivent un peu, je ne dirais pas à l'improviste mais qui arrivent ni vu ni connu, qui peuvent se poser un peu partout compte tenu que le territoire est difficile d'accès, puis effectivement ces gens-là souvent ont les moyens de se déplacer avec les bons outils pour avoir accès à ce type de territoire là, il est clair qu'il va falloir penser dans les éléments de gestion à des stratégies de communication.

2860 Ça peut être très bien justement sur les sites d'arrêt qui sont les plus fréquentés. Je ne connais pas la rivière Magpie, mais j'ai comme l'impression qu'après une journée de rafting, il doit y avoir un arrêt obligé en quelque part où, pour toutes sortes de raisons, c'est une zone d'accalmie, on est capable de tasser les canots. Il y a une zone plus plane où on peut effectivement installer un campement, puis tout est correct. Je crois que ça peut être aussi, il y a des activités de gestion minimales à l'égard de l'aire protégée, de la signalisation. On pourrait au moins indiquer aux gens qu'ils ne sont pas dans un territoire ordinaire, qu'ils sont dans une réserve de biodiversité. Moi, je pense qu'on va avoir des choses à développer de ce côté-là.

2870 Actuellement, il semble qu'il y a des choses qui sont étudiées, toujours dans le fameux comité de gestion dont je vous parle, des moyens qui sont étudiés, qui pourraient faire en sorte qu'il y ait des ententes administratives qui puissent être faites à l'égard de la tarification. Donc, tout ça est encore en éléments de discussion. Il faudrait voir comment ça pourrait s'appliquer avec les gens du milieu, qui pourrait administrer ça. Il y a beaucoup de questions qui restent encore à répondre à l'égard de la mise en valeur.

2875

2880 Comme on disait, une réserve de biodiversité projetée, de façon stricte, l'objectif premier, contrairement à un parc par exemple, ce n'est pas la mise en valeur des ressources, ce n'est pas de créer un pool d'attrait touristique ou un pool récréatif. L'objectif premier, c'est la protection de la biodiversité. Donc ça, il ne faut pas le perdre de vue.

2885 Ceci dit, il n'est pas exclu non plus qu'il faille développer des moyens de gestion appropriés pour s'assurer de ça. Mais pour l'instant, je n'ai pas plus d'éléments de réponse à vous fournir, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2890 Parce que dans le cas qui nous occupe, il y a déjà des activités qui se font. Il y a des hydравиions qui amènent des gens qui font du rafting. Donc, si vous voulez procéder avec l'établissement d'une réserve de biodiversité, il faut que vous teniez en compte que ces activités existent et ne vont pas arrêter. Vous allez les permettre de toute façon. Elles ne sont pas interdites.

2895 Puis vous avez une certaine responsabilité lorsque vous établissez des aires protégées, il ne s'agit pas simplement de faire une liste et d'envoyer ça à Genève pour dire : «Regardez, on a atteint notre objectif.» Il faut que ces réserves continuent à vivre, continuent à être protégées et trouver les moyens économiques, financiers et stratégiques pour les faire vivre.

2900

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2905 Oui, vous avez raison. Il y a une série de moyens qui effectivement devraient être mis en place, puis ils seront certainement étudiés pour savoir quelle est la meilleure stratégie. Effectivement, il y a une stratégie de communication à avoir. Ces organismes-là qui sont, je dirais, des pourvoyeurs en services récréatifs, ils doivent quand même avoir un minimum d'information de l'endroit où ils vont, les services où ils vont, et je pense qu'il va falloir effectivement qu'il y ait à l'échelle régionale des organismes qui soient les porte-voix de leur territoire en disant : «Si vous voulez maintenant venir faire du rafting sur la rivière Magpie, sachez, messieurs les pourvoyeurs du nord-est américain, que vous entrez dans une réserve de biodiversité projetée et que c'est une aire protégée en bonne et due forme. »

2910

2915 Donc, il y a donc des stratégies de communication qui seront à établir. On parlait de la civilisation tout à l'heure. L'éducation, je suis content d'entendre monsieur Flowers parler des campagnes de sensibilisation qu'ils font auprès des écoles, surtout sur le volet faunique. Je vous inviterais peut-être à faire un volet sur les aires protégées, ça serait intéressant. Donc, la sensibilisation.

On est à l'ère des communications virtuelles. Je pense qu'il y aurait certainement

2920 moyen aussi de développer des vitrines Internet. Je ne sais pas de quels moyens, je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais de faire en sorte d'informer les gens que lorsque certaines rivières... c'est monsieur Kavanagh qui expliquait ou peut-être un intervenant précédent qui disait que la rivière Magpie était une des plus cotées en Amérique du Nord. Bien, tous les endroits qui cotent cette rivière-là devraient être probablement informés que
2925 maintenant la rivière Magpie, de tel tronçon à tel tronçon, est une réserve de biodiversité projetée, quelles sont les implications qui seront là et de mettre un numéro d'information général.

Je ne sais pas, je réfléchis à voix haute, mais je pense que c'est des éléments qui sont rapidement, qu'on pourrait mettre en place et qui pourraient certainement être efficaces en termes de stratégie d'information.
2930

LE PRÉSIDENT :

2935 Est-ce qu'on pourrait aller plus loin et même penser à une tarification, selon le principe d'utilisateur-payeur, pour essayer de maintenir les équipements essentiels pour que la réserve ne se dégrade pas?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2940 Ça pourrait être certainement un moyen à envisager, oui.

LE PRÉSIDENT :

2945 Madame Angel?

Mme SYLVIE ANGEL :

2950 Oui. On revient à la mise en valeur. Je sais que ce n'est pas le but premier, mais est-ce qu'on ne peut pas penser que, dans tout ce réseau d'aires protégées, on va tenir compte des diverses caractéristiques des régions? Et justement, le but c'est de protéger des aires et de les faire connaître, de les mettre en valeur, de faire de l'éducation en arrimant tout ça avec des projets économiques autour d'industries lourdes.

2955 On a parlé de mines, on a parlé de projets hydroélectriques. Est-ce qu'on ne peut pas penser qu'on pourrait dans des régions-ressources comme la nôtre ouvrir ces zones-là à des activités de mise en valeur récréatives et effectuer une diversification économique, auquel cas on réconcilierait toutes les parties, les grosses industries et les gens qui sont pour la protection de l'environnement, et on ne fermerait pas ces territoires-là aux utilisateurs, on les
2960 ouvrirait au reste des Québécois et au reste du monde, en fait.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

2965

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Monsieur le président, je vais inviter monsieur Bérard à répondre à cette question.

2970

M. OLIVIER BÉRARD :

Juste pour rappeler un point. C'est sûr que dans les réserves de biodiversité, on a des objectifs de protection des écosystèmes, mais le ministère n'est pas fermé à la mise en valeur de ces territoires. C'est juste que c'est un enjeu secondaire, on va dire, par rapport à la protection.

2975

Les actions de mise en valeur qui auront été déterminées comme compatibles, respectant la capacité de support des écosystèmes, puis qui auront été évaluées et jugées donc compatibles pourront être autorisées, puis, oui, serviront comme, je dirais, un outil de développement régional.

2980

Ce qu'il faut voir aussi, c'est que le ministère va privilégier les développements intégrés légers sur le territoire. Ça ne sera pas des Club Med à l'embouchure de la rivière Magpie, on s'entend. Pas à l'embouchure de la rivière, à l'exutoire du lac plutôt.

2985

Donc, c'est toute cette réflexion à avoir, puis je pense que cette discussion-là va être menée en concertation avec les intervenants du milieu et la direction régionale lors de l'élaboration du plan d'action qui va suivre l'attribution du statut permanent sur les modalités qu'on va pouvoir justement allier les enjeux écologiques et les enjeux économiques dans le sens, à l'intérieur du territoire, comment on peut proposer des activités tout en atteignant nos objectifs de protection de la biodiversité.

2990

LE PRÉSIDENT :

Madame Angel.

2995

Mme SYLVIE ANGEL :

Ma dernière réflexion, ce sera que pour protéger, il faut comprendre, puis pour comprendre, il faut voir. Donc, je pense que si on veut que les gens prennent conscience qu'il y a des choses à protéger, il faut leur mettre sous les yeux, il faut le montrer. Donc, il faut ouvrir ces territoires un minimum. Il faut permettre le développement récréo-touristique et ça aidera aussi les régions à avoir une diversification économique non négligeable.

3000

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Angel.

3010 Monsieur Beauchesne, j'imagine qu'il est question de souplesse aussi. Oui, monsieur Bérard?

M. OLIVIER BÉRARD :

3015 Juste un point d'information. Dans le régime des activités, en autorisant généralement les activités récréatives qui sont justement des activités liées à l'utilisation du territoire, donc on est tout à fait conscients que le meilleur moyen de sensibiliser les gens à l'importance de la protection, c'est justement qu'ils puissent pratiquer des activités à l'intérieur de ce territoire-là. Puis je pense qu'à l'intérieur du régime des activités, en permettant généralement les activités récréatives, donc légères, compatibles avec les objectifs de protection, c'est une
3020 ouverture du gouvernement justement pour atteindre ces objectifs-là de permettre aux personnes, aux citoyens de pratiquer leurs activités à l'intérieur d'une aire protégée également.

Mme SYLVIE ANGEL :

3025 Oui, mais ma réflexion était plus que justement on a parlé des zones qui étaient accessibles dans les autres endroits. Ici, on a vu que ce n'était pas accessible. Moi, ma réflexion est de dire : est-ce qu'on ne peut pas aller un peu plus loin dans des régions comme les nôtres qui ont un besoin criant de diversification économique et ouvrir, pas juste se
3030 contenter de maintenir ce qui existe, mais ouvrir et donner l'opportunité de développer. Les autres sont accessibles par route, pas nous.

Donc, nous, on va avoir des aires protégées qui ne servent finalement à rien à part à
3035 maintenir ce qui existe, qui est pas grand-chose.

LE PRÉSIDENT :

3040 Monsieur Beauchesne, quand on parle de gestion et d'ouvrir des aires, j'imagine que vous envisagez une structure souple qui permet de faire des choses différemment dans un endroit par rapport à un autre, que les aires protégées n'ont pas toutes exactement le même modèle d'utilisation éventuellement?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3045 Je vous répondrais oui, monsieur le président, dans la mesure où ce ne sont pas non plus toutes les réserves de biodiversité qui présentent un intérêt récréo-touristique comme la rivière Magpie.

3050 C'est peut-être l'oublié de cette soirée-là pour les buttes aux Sauterelles, on n'en a pas
parlé beaucoup, mais il reste que c'est un élément de représentativité, mais effectivement ne
revêt pas un caractère, je dirais, attractif aussi grand que la rivière. Donc, il est clair qu'à
l'égard du plan de conservation, il va falloir être à l'écoute de ces réalités très différentes d'un
territoire à l'autre et ajuster les visées et les modalités de gestion et de potentiel aussi de mise
en valeur de chacune de des réserves de biodiversité là.

3055

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3060

Mme SYLVIE ANGEL :

Merci beaucoup.

3065

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Angel.

Monsieur Lussier.

3070

M. CLAUDE LUSSIER :

3075

Bonsoir! Tantôt, quand je me suis tourné vers la carte des aires protégées, j'ai vu que
l'Île d'Anticosti est une aire protégée au complet. Si je me trompe pas, sur Anticosti, on fait
de la coupe de bois. Puis tantôt, quand on parlait de la réserve de la rivière Magpie, on
demande : est-ce que c'est possible de faire du développement hydroélectrique? On dit non.
Est-ce qu'une ligne électrique fait partie de ça? On dit oui. Donc, ça ne peut pas être dans le
parc. On me répond qu'on va couper le parc. Belle stratégie !

3080

S'il y a des intérêts miniers ou forestiers plus tard, on va couper un autre petit bout
pour donner un bout de forêt, puis un autre petit bout pour donner une mine? C'est définitif ou
ça l'est pas? Parce que vous dites que c'est définitif, mais là ils vont passer la ligne. Ça fait
que c'est définitif mollet un peu.

3085

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne

3090

M. CLAUDE LUSSIER :

Je vois pas le caractère définitif là-dedans du tout.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beauchesne.

3095

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Le caractère n'est pas définitif puisqu'on est encore dans une réserve de biodiversité projetée. Ce que signifie le «projetée», c'est que dès que le gouvernement confère ce statut-là, on le comptabilise comme une aire protégée. Mais tant et aussi longtemps – et là, il y a le processus dans lequel on est actuellement au niveau des audiences publiques – tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas conféré un statut permanent, il y a des modalités auxquelles la réserve de biodiversité projetée peut être appliquée.

3100

Ceci étant dit, ce que j'ai expliqué tout à l'heure, c'est la modalité envisageable, non pas envisagée mais envisageable à l'égard de comment on pourrait envisager le passage de ligne de transport hydroélectrique dans une réserve de biodiversité. La mécanique, c'est que nous aurions à ce moment-là à soustraire les portions des corridors soumis par l'emprise hydroélectrique du projet de réserve de biodiversité. C'était le scénario mécanique. Mon collègue du MRNF a, quant à lui, expliqué la mise en contexte – puis je pense que ça a été bien expliqué – dans la mesure où le projet Romaine se réaliserait, il y aurait effectivement possibilité que les lignes passent là.

3105

3110

En ce qui a trait à l'Île d'Anticosti, l'Île d'Anticosti, c'est donc 7 000 kilomètres carrés ou environ. À l'intérieur de l'Île d'Anticosti actuellement, vous avez raison, monsieur le président, l'Île d'Anticosti est actuellement considérée comme une aire protégée et il y a plusieurs statuts adjacents. Il y a d'abord un parc national, il y a deux réserves écologiques et le reste, c'est comptabilisé comme étant un habitat faunique. Et l'habitat faunique dans ce cas-ci, on n'a pas de misère à le deviner, c'est celui du cerf de Virginie.

3115

3120

Lorsque le gouvernement du Québec a réalisé son bilan sur les aires protégées en 1999, il y a trois grands secteurs qui sont des aires protégées actuellement, qui ont été considérés en 99 comme étant des aires protégées. Il s'agit des deux aires de mise bas du caribou situées dans le très grand nord. Si je peux attirer votre attention sur la carte, la grande carte qui est placardée, ce sont les deux grands placards jaunes au-dessus des lettres L, donc on est tout près des monts Torngat dans ce coin-là, et la lettre J, donc deux aires de mise bas du caribou, et il y a effectivement l'Île d'Anticosti qui est comptabilisée aussi comme étant une aire protégée.

3125

3130

Ces statuts d'habitat faunique sont donnés en vertu de la *Loi de la conservation et de mise en valeur de la faune*. La raison majeure pour laquelle le Québec en 99, lors de son bilan, les a comptabilisés, c'est qu'on considérait que ces territoires-là étaient gérés de façon

à maintenir la qualité de l'habitat. Donc, en 99, sur l'Île d'Anticosti, les travaux d'aménagement forestier étaient faits dans une perspective de maintien et de régénération d'habitats, ce qu'on a fait qu'on les a comptabilisés.

Actuellement, dans le cadre de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, l'article 5 de la loi précise que le ministre doit tenir un registre sur les aires protégées. L'exercice de dresser ledit registre mène le gouvernement à revoir certains territoires qui ont reçu en 99 ou qui ont été comptabilisés en 99 comme étant des aires protégées et, effectivement, la question des coupes sur l'Île d'Anticosti a été examinée.

Vous n'êtes pas sans savoir que la pétition *Aux arbres, citoyens* qui a été mise en onde et rendue publique au printemps, plus tôt ce printemps, mentionne effectivement que pour eux, l'Île d'Anticosti ne devrait pas être comptabilisée, nonobstant le parc national et les deux réserves écologiques ou encore les bandes de protection de rivière à saumon, que l'Île d'Anticosti ne devrait pas être comptabilisée comme étant une aire protégée. Donc, pour l'instant, il y a une réflexion qui se tient au gouvernement à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que «aire protégée» est un terme générique, si on veut, et à l'intérieur de ce concept, il y a plusieurs types de réserve ou d'aire, si on veut, puis la réserve de biodiversité est un type d'aire protégée.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Au total, dans tout le coffre à outils des aires protégées du Québec, il y a 26 statuts différents qui sont tous des aires protégées. Les 26 statuts sont donnés en fonction de différentes lois. Par exemple, sous la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, on l'appelle la LCPN, il y a le statut de réserve écologique, réserve de biodiversité projetée, réserve aquatique projetée, paysage humanisé, réserve naturelle. Donc déjà juste avec cette loi-là, on a six statuts différents.

La *Loi de conservation et de mise en valeur de la faune* a des statuts aussi. La *Loi sur les forêts* avec les écosystèmes forestiers exceptionnels. Bref, on a toute une panoplie de statuts possible.

LE PRÉSIDENT :

La question de monsieur Lussier et son commentaire comportaient aussi l'aspect suivant. Si la réserve projetée devenait une réserve de biodiversité légale, adoptée, acceptée, est-ce qu'on pourrait éventuellement prendre certaines décisions en ce qui concerne l'exploitation des mines ou de la forêt. Ou si ce serait définitif et permanent, aucune exploitation forestière, ni minière ni hydroélectrique.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3180 En fait, il faudrait être en mesure, avant de fixer le statut définitif de la réserve de biodiversité, il faudrait minimalement être capable de prévoir... monsieur le président, je vais d'abord répondre à la préoccupation qui a été d'abord été émise à l'égard des lignes hydroélectriques. Donc, actuellement, on sait que c'est un statut projeté, on est en processus d'audiences publiques pour en arriver à un statut éventuel, un statut définitif.

3185 Avant l'obtention du statut définitif, il est clair qu'il va falloir s'entendre sur ce que pourraient être d'éventuels corridors d'étude pour des lignes hydroélectriques et je dirais que la flexibilité de la réserve de biodiversité permet une certaine adaptation au contexte économique qui nous est présent.

3190 Ceci étant dit, sur un territoire de 1 500 kilomètres carrés, une emprise de ligne hydroélectrique malgré tout, dans son maximum, va faire une centaine de mètres de largeur, ce qu'on pourrait considérer comme – je ne dirais pas que ça n'a pas d'impact, mais disons que ça a un impact négligeable comparativement aux autres activités.

3195 Pour ce qui est de votre question au niveau des mines et des forêts, au niveau forestier, je ne suis pas inquiet parce qu'on est au nord de la limite productive des forêts, je pense qu'on n'y arrivera jamais. Au niveau minier, la période de quatre ans ou de six ans permet effectivement de faire les études nécessaires pour faire en sorte qu'il n'y a vraiment pas de potentiel existant. Et lorsque le MRNF nous envoie leur avis à l'égard du secteur
3200 minier, et dans ce cas-ci on a un statut de projeté, c'est que les précautions nécessaires, les études nécessaires ont été faites pour bien vérifier qu'il n'y avait pas de potentiel minier à ces endroits-là.

LE PRÉSIDENT :

3205 Merci. Monsieur Lussier.

M. CLAUDE LUSSIER :

3210 Oui. La deuxième, c'est pas une question, c'est. . .

LE PRÉSIDENT :

3215 Excusez-moi, monsieur Lussier. On me signale que monsieur Desrochers avait un commentaire.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3220 Peut-être pour ajouter un certain éclairage aux discussions qui viennent de se dérouler.
Dans un premier temps, au niveau des lignes électriques, j'aimerais peut-être revenir là-dessus parce qu'on a voulu comme englober ça avec d'autres types d'activités.

3225 Il faut comprendre que le passage des lignes est quand même assez spécifique dans un contexte où on a de grandes aires protégées, comme je le mentionnais tantôt, qui vont du nord au sud. Et on ne peut visiblement pas empêcher des projets hydroélectriques sur d'autres rivières qui seraient à l'est de ces territoires-là, juste parce qu'on ne peut pas passer de ligne de transport au travers de grandes aires protégées.

3230 On ne parle pas ici de petites aires protégées auxquelles il serait facile de contourner avec un projet de ligne, mais bien de grandes aires qui vont vraiment du nord au sud et qui bloquent le territoire, entre guillemets. Et le régime des activités qui est quand même très transparent au niveau du statut provisoire, annexé aux documents de consultation qu'a rendus public le ministère de l'Environnement, il y a un projet de règlement dans lequel on spécifie les mesures qui pourraient être applicables pour les études de préfaisabilité ou de faisabilité pour le passage de lignes de transport.

3240 Donc, il faut comprendre que c'est spécifique à ces dossiers-là. Si je prends en parallèle, on a cité l'exemple du domaine minier, actuellement ce territoire-là a été soustrait à toute activité minière depuis 2002. Ça, ça a été fait en vertu de la *Loi sur les mines*. En plus – je me permettrais l'expression, ça c'est la ceinture – on a mis les bretelles, c'est la *Loi sur la conservation* et exclut toute activité industrielle au niveau minier. Donc, c'est certain que sur ces territoires-là, il n'y aura pas d'activités minières.

3245 Donc, je veux simplement distinguer les deux projets. Il ne s'agit pas d'un cheval de Troie en disant parce qu'on permet des lignes de transport, on va permettre tout autre type de nature industrielle. Il faut vraiment distinguer les deux. Il y en a un qui est vraiment particulier, c'est l'enclavement de toute la pointe est qui serait fait si on ne pouvait pas avoir de passage de ligne. C'est vraiment très spécifique à ce cas-là. Et comme ce sont de grandes aires, au niveau du ministère de l'Environnement, comme le disait monsieur Beauchesne, ça n'a pas
3250 aucun impact mais ça a un impact significatif et acceptable au niveau de la biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

3255 Merci, monsieur Desrochers.
Monsieur Lussier?

M. CLAUDE LUSSIER :

Je pense que monsieur Desrochers vient d'éclaircir parce que la question était plus

3260 philosophique que technique. Je suis bien conscient qu'un corridor de 100 kilomètres dans un
pareil territoire n'a pas d'impact, mais c'est justement, moi, je me disais : si on ouvre à ça,
on ouvre-tu à d'autre chose? Puis quand on pense aussi que si on a une ligne de transport,
bien, on ouvre l'éolienne à la région aussi, parce que là on a une ligne pour transporter notre
énergie, ce qu'on n'a pas aujourd'hui.

3265 Je pense que ça, en Minganie, tout le monde est assez favorable en général, mais
j'imagine mal justement une ligne d'éoliennes qui passe à travers un truc comme ça. C'était
plus philosophique que technique.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

On pourrait poser la question tout de suite. Monsieur Desrochers, est-ce que les
éoliennes sont aussi exclues des aires protégées? Pardon, des réserves de biodiversité.

3275 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Oui, la spécification est importante. La production d'électricité à partir du vent est une
production d'électricité et non d'hydroélectricité, et c'est complètement exclu en vertu de la *Loi
sur la conservation du patrimoine naturel*.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3285 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Donc, c'est bien clair la distinction entre les deux. C'est comme si on faisait une
mesure d'exception pour les lignes de transport parce que ça découle d'autres projets, mais
les autres activités industrielles sont nommément exclues dans la loi.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lussier.

3295 **M. CLAUDE LUSSIER :**

3300 Mon deuxième point, en fait, c'est une réaction à une nouvelle dont je n'étais pas du
tout au courant. Monsieur Beauchesne a dit tantôt que le gouvernement du Québec avait, je
ne sais pas par quel processus, interdit la création de nouveaux parcs fédéraux sur le territoire
québécois. Moi, ma réaction, c'est que quand on voit ce que Parcs Canada fait quand il
arrive sur un territoire, on a juste à regarder ici le beau travail qu'ils font pour la Minganie, il y
a des infrastructures qui sont installées, il y a des biologistes, des guides, des

3305 techniciens qui travaillent là-dedans, il y a plein de monde, ils sont une belle équipe, ils dynamisent beaucoup la région, en fait je pense que je peux me permettre de dire que c'est un des moteurs touristiques de la région.

3310 Ça fait que moi, c'est comme si quelqu'un venait de me dire : « Nous autres, on arrive avec un beau projet d'aires protégées, on ne sait pas trop où ça s'en va, on ne sait pas trop comment ça va fonctionner, on ne sait pas trop comment va se faire le suivi, on ne sait pas trop s'il va y avoir des subventions rattachées à ça, mais on interdit quelqu'un qui sait où il s'en va et qui fait les choses sérieusement de faire les choses. » Je trouve ça assez choquant. Je trouve ça assez représentatif de ce que le gouvernement Charest est en train de faire en général avec notre province. Simple réaction.

3315 **LE PRÉSIDENT :**

3320 Merci, monsieur Lussier. On va essayer de se limiter à la région ici et aux réserves de biodiversité. Je pense que ce que monsieur Beauchesne a dit, c'est que le fait qu'il y ait ou non une réserve de biodiversité ne changera rien au fait qu'il pourrait ou non y avoir un parc national, puisque la décision en ce qui concerne les parcs nationaux est à l'échelle du Québec.

C'est bien ça, monsieur Beauchesne?

3325 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

3330 Oui, monsieur le président, vous avez raison. Je voudrais peut-être préciser, monsieur le président, que le gouvernement n'a pas dit un interdit. C'est une position gouvernementale à l'égard des parcs nationaux fédéraux. Je vous dirais qu'il y a quand même des exemples de démarches de collaboration qui peuvent se faire.

3335 Prenons, par exemple, le parc Saguenay-Saint-Laurent qui a été créé en vertu d'une loi spécifique, une loi miroir fédérale-provinciale pour la création du parc Saguenay-Saint-Laurent. Donc, le territoire n'a pas été créé en vertu d'une loi ou d'une autre, mais d'une loi conjointe entre le Québec et le Canada. C'est donc des possibilités d'ouverture dans ce cas-là.

3340 L'autre élément qu'il faut peut-être mettre en perspective aussi à l'égard de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, c'est que cette loi-là a été promulguée en décembre 2002. On approche de décembre 2006. Donc, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* a quatre ans d'histoire. Les parcs nationaux fédéraux ont plus de 100 ans d'histoire.

3345 Avec la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, monsieur le président, c'est le Québec s'était donné un objectif un peu colossal de pratiquement tripler son réseau d'aires protégées dans une période de cinq ans. Il fallait faire

mieux que ce qu'on avait réussi à faire durant les 100 dernières années en mesures de conservation au Québec, et la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* a permis d'engranger depuis son entrée en vigueur près de 40 000 kilomètres carrés de territoire.

3350 La création d'un parc national fédéral en vertu de la *Loi sur les parcs*, c'est un processus qui peut s'étaler sur dix et même jusqu'à parfois quinze ans. C'est intéressant. Mais prenez la réserve pour fins de parc ici sur Mingan, ça fait quand même un sacré bout de temps et le parc n'est toujours pas créé. On est toujours dans un statut de réserve.

3355 Donc, il y avait les objectifs de l'un et de l'autre qui sont importants à bien recentrer, et on ne dit pas que la création d'un parc national en vertu de la loi canadienne n'est pas intéressante mais, dans le processus et dans les objectifs du Québec, il fallait prendre d'autres moyens pour arriver à nos objectifs quantitatifs et qualitatifs.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Puisque vous parlez d'années, j'ai oublié tout à l'heure de vous demander qu'arrive-t-il si une réserve de biodiversité projetée, si on se rend aux quatre ans et ensuite aux deux ans et que la décision n'a toujours pas été prise? Est-ce que le projet tombe à l'eau complètement?

3365

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Non, monsieur le président. À ce moment-là, on doit retourner au Conseil des ministres pour aller chercher une permission d'accorder un délai supplémentaire, mais tous les efforts seront faits pour qu'on puisse rentrer ça dans une période de six ans.

3370

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Lussier.

3375

M. CLAUDE LUSSIER :

C'est tout.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon? Est-ce que j'ai d'autres questions? Je propose qu'on fasse une petite pause de cinq à dix minutes et ensuite la commission aura peut-être certaines questions à poser au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Alors, on se retrouve dans dix minutes.

3385

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

3390

LE PRÉSIDENT :

3395

J'inviterais monsieur le maire qui était en réunion ce soir, le maire de Rivière-Saint-Jean, monsieur Michel Beaudin, à venir nous faire ses commentaires sur la réserve de biodiversité. Bonsoir, monsieur Beaudin!

M. MICHEL BEAUDIN :

3400

Bonsoir! Moi, j'ai venu ce soir juste pour vous dire que la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, on a été consultés – bien, là, à soir, c'est le BAPE – mais nous autres, on a été consultés deux fois quand ils ont commencé à parler de la réserve de biodiversité. . .

LE PRÉSIDENT :

3405

Par le ministère.

M. MICHEL BEAUDIN :

3410

3415

Par le ministère. Puis on a été consultés deux fois. On a eu des réunions. Il y a une réunion qu'il y avait une vingtaine de personnes. Il y avait de tous les organismes qui étaient impliqués, la municipalité surtout, puis nous autres, ce qui a été retenu de la part de la municipalité, c'est qu'on est sortis des deux réunions satisfaits, puis on voyait pas aucun inconvénient à ça qu'il y avait une réserve de biodiversité sur le lac Magpie, puis je pense que c'est le massif Belmont, puis le lac aux Sauterelles. Puis on a tout regardé les avenues de ça, puis on est satisfaits, nous autres, jusqu'à date. On n'a pas aucune réprimande là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3420

Des participants ce soir nous ont parlé des activités touristiques de rafting qu'il y a sur la rivière. Est-ce que c'est une activité qui est importante au point de vue économique pour votre municipalité?

M. MICHEL BEAUDIN :

3425

3430

Quand on parle au point de vue économique pour la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, quand on parle économique, le rafting sur la rivière Magpie, ça nous apporte pas cinq cennes noires. Il faut être réaliste. C'est que comme les intervenants ont venu et ont dit, c'est les Américains qui arrivent ici, ils posent en avion, puis on le sait pas qu'ils sont sur la rivière, on les voit pas, ils achètent rien dans le secteur. Ils partent des États-Unis, ils arrêtent à

Sept-Îles prendre un hydravion et puis ils s'en vont sur la rivière Magpie.

3435 Nous autres, on a entendu parler de ces personnes-là quand on a fait un projet hydraulique sur la rivière Magpie. On a eu le BAPE qui est venu, puis c'est là qu'on a commencé à entendre parler de ces personnes-là qui nous ont dit que la rivière était renommée que c'était une affaire pour faire une fortune. Mais pour une municipalité comme nous autres, on n'a jamais eu cinq cennes de ça, puis on n'a jamais eu d'argent qui est rentré par rapport à ça pour la municipalité.

3440 Mais il a été rapporté aussi qu'il y avait un parc que le gouvernement du Canada était supposé de faire. Le BAPE s'est prononcé là-dessus, puis ça a été apporté tout le long quand le BAPE a fait l'étude, puis effectivement tout indique au bout de la ligne que le gouvernement a jamais été assez loin là-dedans, puis qu'il était pas intéressé à le faire.

3445 Ça fait que nous autres, quand ils nous ont arrivé justement avec la réserve de biodiversité, la municipalité a été consultée deux fois, puis on a tout regardé qu'est-ce qu'il y avait à regarder, puis nous autres, on a émis nos commentaires là-dessus aussi, puis tout a été pris en considération. Puis quand ils nous ont présenté le projet final – bien, final, pas encore final parce que le BAPE va passer – nous autres, on était satisfaits, puis on n'avait
3450 pas aucune réprimande là-dessus. C'est pour ça que j'ai venu vous dire ça à soir que moi, jusqu'à date, je suis satisfait pour la municipalité, puis même les municipalités alentour, on n'a pas eu aucun commentaire négatif là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3455 Bien, je vous remercie, monsieur Beaudin.

M. MICHEL BEAUDIN :

3460 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3465 Madame Angel.

Mme SYLVIE ANGEL :

3470 C'était pour faire une précision. Il y a des retombées économiques indirectes dans la région puisque, depuis trois ans, il y a une compagnie à Magpie qui offre le rafting sur la rivière et qui offre de la sous-traitance aux compagnies extérieures, en tout cas qui s'efforce de le faire, de manière à ce qu'il y ait des retombées économiques dans la région avec cette rivière.

3475 Depuis dix ans, il y a des gens qui la descendent dans la région et qui l'exploitent
commerciallement, bon an mal an, parce qu'en effet les compagnies extérieures sont très
compétitives, puisque leurs guides ne sont pas forcément payés. En tout cas, la tarification
n'est pas la même, les gens viennent bénévolement parce qu'ils sont très contents de
descendre une belle rivière et ils font payer les touristes beaucoup moins cher que ce qu'on
peut le faire ici.

3480 Mais il y a une compagnie qui se démène à l'heure actuelle depuis trois ans pour avoir
des retombées économiques avec cette rivière-là et qui fait du rafting et de la sous-traitance
avec les compagnies extérieures. C'était donc pour signaler ce fait.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre témoignage, madame Angel.

Mme SYLVIE ANGEL :

3490 Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

3495 Madame Elias, je me demandais si vous aviez, suite aux discussions qu'on a eues
depuis votre dernière intervention, des informations à ajouter ou peut-être des précisions à
demander?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

3500 Oui, j'aurais juste deux petites questions à poser au ministère. Tantôt lors de la
présentation, à la diapositive 34, on parlait des activités qui sont permises à l'intérieur d'une
réserve de biodiversité. On parlait de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette de petits
fruits, etc.

3505 Par contre, dans un document BD3 à la page 5, il y a un tableau, puis on parle des
effets potentiels d'une réserve de biodiversité projetée, puis on parle de contraintes ou
interdiction d'activités de chasse, de pêche, de piégeage. Puis il y a beaucoup aussi de
possibilités de restrictions pour d'autres activités comme la coupe de bois, comme la
3510 circulation de véhicules motorisés, les quads, les motoneiges et le bateau. C'est comme
deux informations contradictoires sur les activités.

LE PRÉSIDENT :

3515 Monsieur Beauchesne.

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3520 Monsieur le président, je demanderais à quel document madame Elias fait référence
BD3?

LE PRÉSIDENT :

3525 DB3. Est-ce que c'est un des documents qui a été déposé à la commission?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

Oui.

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Desrochers, c'est votre document à vous.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3535 Oui, oui, oui. Tout à fait. C'est un document qui a été déposé, enfin qui reprend
dans un tableau les effets potentiels dans le sens où effectivement, à l'heure actuelle, ce que
je comprends du projet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs, c'est qu'il n'y aurait pas de restrictions particulières.

3540 Le tableau qui a été présenté là, c'est les effets potentiels advenant que le ministère
de l'Environnement, pour une raison ou pour une autre, s'aperçoit qu'une activité aurait des
impacts significatifs sur le maintien de la biodiversité, a le pouvoir en vertu de la *Loi sur la
conservation du patrimoine naturel* de restreindre certaines activités. Et donc c'était pour
3545 illustrer un peu quels détenteurs de droit pourraient être touchés par une éventuelle restriction
dans ce sens-là. Mais c'est clair qu'à prime abord, il n'y a aucune restriction sur les activités
dites légères.

Mme STÉPHANIE ELIAS :

3550 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3555 Est-ce que ça va, madame Elias?

Mme STÉPHANIE ELIAS :

Oui.

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

3565 **Mme STÉPHANIE ELIAS :**

J'avais une autre petite question.

3570 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

3575 **Mme STÉPHANIE ELIAS :**

Peut-être encore au même monsieur. DB3.1cd, c'est une carte, puis on parle de zone périphérique de 5 kilomètres autour des réserves de biodiversité projetées. Quels sont les usages à l'intérieur de ce 5 kilomètres-là qui pourraient être restreints ou différents?

3580 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desrochers.

3585 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Alors, monsieur le président, la carte illustre simplement, dans un périmètre de 5 kilomètres des limites actuelles de l'aire protégée, les droits qu'on retrouve. C'est simplement pour aider la commission à documenter les droits fonciers qui ont été consentis en périphérie de l'aire protégée. Ça n'a aucune connotation légale, ce n'est qu'une information supplémentaire qu'on dépose à la commission.

3590 **Mme STÉPHANIE ELIAS :**

Parfait.

3595 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Elias, ça va?

3600 **Mme STÉPHANIE ELIAS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3605

Mme STÉPHANIE ELIAS :

Parfait.

3610

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez autre information utile pour la commission en tant que représentante de la MRC de Minganie?

3615

Mme STÉPHANIE ELIAS :

Non. Sauf peut-être juste mentionner que les élus ne pouvaient pas être présents ce soir, que demain ils sont en rencontre toute la journée, mais, par contre s'il y a une deuxième partie pour les audiences publiques, ils vont venir présenter un mémoire.

3620

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

3625

On a parlé – j'ai oublié d'y revenir tout à l'heure – on a parlé de caribou ce soir, on n'a même pas abordé vraiment le sujet. Est-ce qu'on connaît bien la répartition du caribou dans les aires qui sont projetées, dans la réserve de biodiversité projetée? Est-ce qu'il y a des habitats essentiels pour le caribou dans le secteur?

3630

Je ne sais pas si je devrais adresser la question à vous d'abord, monsieur Beauchesne, et ensuite peut-être au MRNF?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3635

Monsieur le président, je préférerais que le secteur faune du MRNF réponde à cette question.

LE PRÉSIDENT :

3640

Alors, monsieur Desrochers ou monsieur Flowers?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Au niveau du caribou forestier, les informations dont nous disposons à l'heure actuelle

3645 sont quand même fragmentaires. On n'a pas d'inventaire exhaustif de la présence du caribou dans les secteurs. Ce qu'on sait, c'est que ce sont des habitats qui sont propices à cette espèce-là et qu'elle peut être présente dans les deux secteurs, mais on n'a pas de cartographie précise des hardes qui pourraient fréquenter ce territoire-là.

3650 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il n'y a pas dans un des documents, je pense que c'est le plan de conservation, on mentionne plan de rétablissement du caribou forestier qui devait être déposé au cours de l'année 2006. Est-ce que c'est toujours vos prévisions?

3655

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Si vous pouvez peut-être préciser la page, ça me permettrait de prendre connaissance. . .

3660

LE PRÉSIDENT :

C'est à la page 32.

3665 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Tout simplement pour être sûr, sûr, sûr du document en question.

LE PRÉSIDENT :

3670

Plan de rétablissement du caribou.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3675 Oui, je vois ce dont il est fait mention dans le document. Je crois que l'échéancier est quand même respecté. Ça peut aller peut-être en début d'année prochaine; mais l'intention, c'est de le déposer au cours des prochains mois.

LE PRÉSIDENT :

3680

Vous ne savez pas la date de façon plus précise?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3685

Non, je n'ai pas la date de façon plus précise.

LE PRÉSIDENT :

3690 Ce n'est pas quelque chose qu'on peut s'attendre à avoir avant la fin de notre enquête, j'imagine?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3695 Ce que je peux peut-être faire, c'est d'ici la fin de la semaine, m'informer pour une réponse un petit peu plus précise.

LE PRÉSIDENT :

3700 S'il vous plaît.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Ça me fera plaisir de la partager avec la commission

3705 **LE PRÉSIDENT :**

3710 Si on parle d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables dans les réserves projetées, j'ai lu le document, il y avait le garou d'Islande qui est mentionné à un moment donné. Qu'en est-il de cette espèce, le statut dans la province naturelle de la Basse-Côte-Nord?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3715 Monsieur le président, je préférerais que le secteur Faune encore réponde à ça. C'est une question qui est très pointue à l'égard du garou d'Islande.

LE PRÉSIDENT :

3720 Monsieur Desrochers.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3725 Encore une fois, à ma connaissance, je ne crois pas qu'on a d'information très précise sur la localisation de cette espèce-là. Et ça me permettra d'ici peut-être la séance de demain de revenir avec des informations en complément avec. . .

LE PRÉSIDENT :

La séance de mercredi.

3730

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Ça me laisse une journée de plus. Ça me fera plaisir.

3735

LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui, monsieur? Alors, monsieur Gravelle.

3740

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

3745

Bienvenue, monsieur Gravelle.

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

3750

Merci. Je fais partie d'un comité du rétablissement du caribou forestier qui est à préparer justement le plan de conservation du caribou forestier pour le Québec.

LE PRÉSIDENT :

Vous tombez juste à point.

3755

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

3760

Bien oui, c'est pour ça que je suis arrivé. Puis aux dernières nouvelles, on n'a pas eu de date pour le dépôt du plan pour X retard. Je sais que le plan est piloté par les gens du secteur de la Faune qui sont à Chicoutimi-Jonquière pour le Lac-Saint-Jean.

3765

Ensuite de ça, il y avait un deuxième élément aussi. C'était par rapport à la présence du caribou forestier. On a noté plusieurs endroits où qu'il y a du caribou forestier. Par contre, les derniers inventaires qui ont été faits par le MDDEP de Sept-Îles du secteur Faune ont été faits l'hiver dernier au mois de janvier, si ma mémoire est bonne. Par contre, ils se sont limités seulement au secteur où ce qu'il y a des aires forestières, à cause que la coupe de bois a une influence sur le caribou forestier.

3770

Les secteurs qui sont plus au nord, on a dénombré certains caribous par des utilisateurs du territoire mais aucun inventaire officiel de la part d'une autorité gouvernementale a été fait.

LE PRÉSIDENT :

3775 Dans le secteur immédiat de la rivière Magpie, est-ce que, selon vous, il y a des données sur l'existence du caribou forestier?

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

3780 Dans le secteur immédiat, il faudrait regarder la carte. . .

LE PRÉSIDENT :

3785 On avait tout à l'heure la carte des secteurs forestiers où des CAAF ont été accordés, il y avait une zone qui est près d'ici. Est-ce que cette zone a été recensée?

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

3790 Bien, il y a la zone qui est au bord de Rivière-Saint-Jean, qui est une aire forestière. Puis, il y a une zone qui est un petit peu plus à l'ouest de Magpie, Rivière-au-Tonnerre, on peut le voir sur le mur, ça ne touche pas la réserve de biodiversité. Mais ces deux zones-là qui forment en quelque sorte un «L» ont été survolées par des gens du secteur Faune l'hiver dernier afin de faire un premier inventaire du caribou forestier.

3795 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'ils en ont vu?

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

3800 On me dit que oui. Je n'ai pas les résultats. Peut-être que monsieur Gaudreault qui travaille au MDDEP a certaines. . .

LE PRÉSIDENT :

3805 Alors, on va demander à monsieur Gaudreault. Monsieur Gaudreault.

M. ALAIN GAUDREault :

3810 Les inventaires sont faits – juste pour corriger – sont faits par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune. C'est monsieur Desrochers qui a la réponse. Mais c'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune, qui sont responsables des inventaires.

3815 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, alors, monsieur Desrochers, est-ce que vous avez ces données? Est-ce que ces données existent?

3820 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Peut-être que la confusion est compréhensible parce que le secteur Faune a été au ministère de l'Environnement pendant un certain temps. . .

3825 **M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :**

Puis ça a changé de nom.

3830 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

. . . et il a été transféré dans les dernières années. Je reviendrais avec la même réponse que tout à l'heure. C'est-à-dire que pour m'assurer que la commission ait l'information juste, on va essayer de déposer pour mercredi quelque chose de complet. Et peut-être pour ma connaissance personnelle, j'aimerais peut-être que monsieur Gravelle précise au nom de quel organisme ou si c'est à titre de citoyen seulement?

3835 **LE PRÉSIDENT :**

J'allais vous demander la question. Vous faites partie d'un comité, vous avez dit?

3840

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

Oui. C'est une activité, comment dire, en plus de mes fonctions, je travaille pour une corporation avec les Innus de la Basse-Côte-Nord, qui est l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit. Ça fait partie du regroupement Mamit Innuat. Puis, une des activités qu'on a, bien c'est qu'on a quelqu'un de présent qui siège au comité de rétablissement du caribou forestier.

3845

LE PRÉSIDENT :

Et ce comité de rétablissement, il est formé de quelles personnes ou quels organismes?

3850

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

Il y a plusieurs personnes sur ce comité-là. Ça provient beaucoup de l'Environnement à Québec qui sont responsables des aires protégées. Il y a du monde de différents ministères.

3855

Il y a des entreprises forestières qui sont aussi fortement représentées et puis des groupes comme l'UQCN, entre autres, puis des communautés autochtones qui sont au Lac-Saint-Jean et puis sur la Côte-Nord.

3860

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Desrochers, le MRNF en fait partie, j'imagine?

3865

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

3870

Bien. Est-ce que ça répond à votre interrogation?

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

3875

Oui. C'est très clair. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3880

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

C'était tout.

3885

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gravelle.

M. JEAN-SÉBASTIEN GRAVELLE :

3890

C'est juste le petit élément que je voulais apporter.

LE PRÉSIDENT :

3895

Merci, monsieur Gravelle.

Alors, je pense que ça fait le tour des préoccupations que vous avez exprimées ce soir. Évidemment, nous avons encore quelques séances et nous compléterons nos interrogations auprès du public qui nous attend dans les autres municipalités et communautés

3900 que nous visiterons.

Alors, je vais mettre fin ici à cette session de la première partie de l'audience publique. Je vous rappelle évidemment qu'il y aura d'autres sessions, d'autres séances dans d'autres lieux tel qu'annoncé plus tôt, c'est-à-dire à Blanc-Sablon, à Pakua Shipu et à Saint-Augustin.

3905

Je vous incite à consulter les transcriptions de ces autres séances pour compléter l'information, pour voir ce que les autres communautés ont à dire au sujet des réserves de biodiversité projetées.

3910

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé ce soir à cette première partie de l'audience publique sur les quatre projets de réserves de biodiversité dans la province naturelle de la Basse-Côte-Nord.

3915

Je l'ai annoncé plus tôt, la seconde partie de l'audience qui sera consacrée plutôt à l'audition de mémoires aura lieu dans la semaine du 21 novembre prochain. La forme n'a pas été arrêtée. Nous vous tiendrons au courant. Et cela dépendra évidemment du niveau de participation qui a été reçu ici et là, et des intentions qui seront exprimées en ce qui concerne la présentation de mémoires.

3920

Je vous remercie et bonne fin de soirée !

3925

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3930

LISE MAISONNEUVE, s. o.